

SEANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2008

Président : M. John LINGG
Vice-président : M. Dominique ZEHFUS
Secrétaire : M. Damien BONFANTI
Membres : Mmes Lucia BARBEY, Murielle MARCHIANDO, Louise REY

Sont présents :

M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Cédric ANNEN, Gilles AUGSBURGER, Alessandro CALABRESE, Mmes Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Marceline DILONARDO, M. Alain ERETZIAN, Mme Carole ESTOPPEY, MM. Yves FAVRE, Stéphane FLOREY, Jean FONTAINE, Patrick LUSSI, Christian MARCHIANDO, Cyril MIZRAHI, Frédéric OLOFSSON, Frédéric PROGIN, Mme Suzanne RICHERT, MM. David RÖTHLISBERGER, Karel STUDER, Hüseyin TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, MM. Claudio VITALI, Pierre-Alain VOLERY

Excusés : MM. Thierry AESCHBACHER, Roger GOLAY
 Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN,

Absent : M. Alain MATHIEU

Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
 M. François LANCE, M. Frédéric RENEVEY,
 Conseillers administratifs
 Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2008
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission de l'aménagement du territoire – Séances des 6 février et 5 mars 2008**
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT
 Divers du Président :
 - Eléments de précisions sur les critères pour accorder la dérogation et mode de diffusion de nos critères auprès des instances professionnelles
 - Lettre des riverains du chemin des Voirons exposant la situation des négociations en cours avec l'architecte des promoteurs
 - Plan directeur des Semailles : Faut-il auditionner l'Association les Passereaux ? **p. 241**
- 7) **Commission des travaux et constructions – Séance du 7 février 2008 – Rapporteur : M. Karel STUDER**
 - a) Chemin du Bac – Fort-de-l'Ecluse – Chemin Maisonnettes
 Modération de trafic – Crédit de construction (Fr. 240'000.--) **p. 242** **Arrêté**
 - b) Chemin des Verjus – 2^{ème} étape – Modération de trafic
 Crédit de construction (Fr. 300'000.--) **p. 243** **Arrêté**
 - c) Divers

Séance ordinaire du 13 mars 2008

- 8) **Commission des travaux et constructions –
Séances des 10 janvier et 7 février 2008 –
Rapporteur : M. Karel STUDER**
Villa Tacchini - Salle de spectacles **p. 244** **Vote de principe**
- 9) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 3 mars 2008 –
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**
- a) Proposition de reprise et de gestion de certains immeubles situés sur
la commune de Lancy : création d'une Fondation communale pour
l'acquisition de nouveaux immeubles ? **p. 245** **Vote de principe**
- b) Divers
- 10) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication –
Séance du 18 février 2008 –
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**
- a) Désignation des jurés des tribunaux 2009 **p. 250** **Vote**
- b) Divers
- 11) **Commission de la sécurité – Séance du 25 février 2008 –
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**
- a) Dispositif de sécurité mis en place pour l'Euro 2008 **p. 251** **Information**
- b) Engagement du Groupement de Sécurité de Lancy pour les trois matchs
qui se dérouleront au Stade de la Praille **p. 252** **Information**
- c) Application de la loi sur les conditions d'élevage, d'éducation et de
détention des chiens (M 3 45) **p. 253** **Information**
- d) Divers
- 12) **Commission des affaires sociales – Séance du 27 février 2008 –
Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY**
- a) Audition de M. Agim Paçarizi, Président de la Ligue des Enseignants et
des Parents Albanais en Suisse **p. 254** **Information**
- b) Audition des Centres de loisirs – Centre Marignac – Villa Tacchini –
Terrain d'aventures de Lancy-Voirets – Terrain d'aventures
du Petit-Lancy **p. 255** **Information**
- c) Divers
- 13) **Commission des sports – Séance du 28 février 2008 –
Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY**
- a) Visite des installations du stade de Lancy-Florimont
- Présentation du club **p. 257** **Information**
- b) Divers
- 14) Motion du groupe UDC « Interdiction de l'accès des chiens dans les parcs
publics » **p. 258** **Motion**
- 15) Résolution du groupe UDC « Péage urbain : les communes suburbaines
le payeront » **p. 264** **Résolution**
- 16) Propositions individuelles et questions **p. 267**
- 17) Questions du public ---

M. LINGG : Mesdames, Messieurs bonsoir, bienvenue à cette séance ordinaire de notre Conseil. Je salue la présence parmi nous de nos trois Conseillers administratifs, de Mme Augsburg, notre secrétaire et la présence dans le public de Mme Odile de Garrini, secrétaire générale, ainsi que les représentants de la presse et les cadres de l'administration.

J'excuse les personnes suivantes : M. Thierry Aeschbacher, Mme Anne-Claude Juillerat van der Linden.

Séance ordinaire du 13 mars 2008

Nous passons à l'approbation de l'ordre du jour qui comportera un point supplémentaire, après le point 14), le projet de résolution que vous avez sur vos places, concernant le « Péage urbain : les communes suburbaines le payeront ».

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme RICHERT : Je vais devoir intervenir, au point 6) de l'ordre du jour, il est mentionné « séances des 6 février et 5 mars ». Les Divers qui sont à l'ordre du jour se réfèrent uniquement à la séance du 6 février. Est-ce que je dois également présenter les Divers du 5 mars ?

M. LINGG : Le Président de ladite commission n'ayant pas d'opposition, ce seront donc les Divers des deux séances.

L'ordre du jour est approuvé.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2008

Le procès-verbal est adopté avec mes remerciements à son auteur.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. LINGG : Tout d'abord, lors de la séance du Bureau de lundi passé, nous sommes revenus sur quelques petits incidents qui ont émaillé notre dernière séance plénière ici même. Nous tenons, l'ensemble du Bureau, à vous rappeler que nous sommes ici dans un seul but, tous ensemble, c'est de servir au mieux les intérêts de nos citoyens et des personnes morales sur la commune de Lancy, et que ceci doit se faire, malgré nos tendances et nos sentiments de sensibilité particuliers, dans le respect des uns et des autres. Aussi, nous rappelons qu'il peut être considéré comme violation de l'ordre d'interrompre un intervenant lors de ses déclarations.

A ce sujet, je demande à notre Secrétaire de nous lire un courrier que nous avons reçu de M. Thierry Aeschbacher :

« Propos tenus lors du Conseil municipal du 21 février 2008

Monsieur le Président,

Je me permets de revenir sur les propos tenus à mon égard par Mme Juillerat van der Linden, lors du traitement du point relatif à l'aménagement du parc Marignac.

Je tiens à vous informer, ainsi que le Bureau, que j'ai été particulièrement choqué du contenu de son intervention, celle-ci concernait, en effet, des éléments se situant dans mon unique sphère privée.

Je suis d'autant plus étonné de ceux-ci que, lors de la même séance, certains représentants de même idéologie que Mme Juillerat van der Linden n'ont pas hésité à rappeler la nécessité du respect des règles dans l'enceinte du Conseil.

Je trouve pour ma part plus que regrettable que l'on en vienne à attaquer des personnes plutôt que des idées et je vous demande de rappeler à cette Conseillère municipale l'article 6.2 alinéa 1 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Lancy, traitant du maintien de l'ordre que «Toute

Séance ordinaire du 13 mars 2008

allégation, expression ou geste outrageant à l'égard de quiconque sont réputés violations de l'ordre», tout en espérant que vous n'aurez pas besoin d'appliquer les autres alinéas de cet article.

Je vous remercie de prendre note de ce qui précède et je vous prie de croire, Monsieur le Président, à ma parfaite considération.

Thierry Aeschbacher, Conseiller municipal ».

M. LINGG : Dans la foulée, une communication de Mme Juillerat van der Linden que j'ai reçue aujourd'hui, lorsqu'elle s'excusait de ne pas pouvoir venir ce soir :

« Je me suis personnellement excusée directement auprès de l'intéressé, n'étant absolument pas au courant de la malheureuse évolution de sa situation matrimoniale et l'imaginant plutôt susceptible de devenir parent dans un proche futur.

Cordiaux messages, Anne-Claude ».

Pour notre part, ce petit litige est clos. Nous espérons qu'il ne s'en produira pas d'autres.

Toujours dans les communications du Bureau, nous avons reçu deux courriers qui sont tout à fait identiques, nous vous en ferons lecture que d'un seul, qui viennent des entreprises Maury SA et Sablière du Cannelet.

Je donne la parole au secrétaire le courrier pour lecture :

« Réaménagement de l'avenue des Morgines – Travaux de transport et bennes – Nos courriers des 26 novembre et 13 décembre 2007 – Votre réponse du 6 décembre 2007

Monsieur le Maire,

Nous nous permettons de revenir sur notre dernier courrier du 13 décembre auquel vous n'avez par ailleurs pas répondu.

Nous vous rappelons également votre précédent courrier du 6 décembre, dans lequel vous vous contentiez de nous informer que le transport et la fourniture des matériaux font partie de la soumission génie civil, sans qu'il y ait appel d'offre particulier pour ces prestations.

Pour notre part, nous estimons que cet état de fait ne doit nullement empêcher la Commune d'instaurer des règles claires en matière de sous-traitance.

Ces règles claires sont nécessaires afin de favoriser, autant que faire se peut, l'économie et les entreprises locales dans un esprit de développement durable et conformément à l'Agenda 21 adopté par la Commune.

Aujourd'hui, en l'absence de ce règlement, on constate certaines dérives difficilement acceptables.

Nous en voulons pour preuve l'exemple du chantier communal de l'avenue des Morgines, où l'entreprise Induni a sous-traité la pose des enrobés bitumineux, ceux-ci ont ainsi été livrés depuis une centrale française par des camions français !

Nous étions nombreux à être fortement surpris par ce fait, ceci d'autant plus que le canton de Genève dispose de plusieurs centrales d'enrobé tout à fait compétitives et de surcroît moins éloignées que cette centrale française.

Nous estimons maintenant urgent que la Commune s'engage rapidement dans un processus de réflexion à ce propos.

Continuer à ne rien faire équivaut à cautionner, voire encourager, ces pratiques de sous-traitance en cascade et sans contrôle.

Recevez, Monsieur le Maire, nos très cordiales salutations.

Signature : Robert Maury et Richard Maury ».

M. LINGG : Depuis la séance du Bureau, il y a eu une réponse qui a été adressée par notre Maire, nous vous en donnons également lecture :

« Concerne : réaménagement de l'avenue des Morgines

Messieurs,

Nous accusons réception de votre lettre recommandée du 26 février 2008 qui nous a fortement

Séance ordinaire du 13 mars 2008

surpris par sa teneur et son exigence.

Nous vous rappelons qu'il est inhabituel de dissocier les cahiers des charges des soumissions entre la fourniture et la mise en place de matériau de construction dans le cadre des travaux de génie civil.

Quant à la fourniture des enrobés que vous avez évoquée, nous ne pouvons pas imposer le choix d'un sous-traitant dans notre cahier des charges.

De plus, nous ne pensons pas qu'un fournisseur d'enrobés situé sur France au pied du Jura pollue plus dans ses transports qu'un des fournisseurs situé également au pied du Jura, mais du côté suisse de la frontière !

D'autre part, nous avons interrogé la direction de l'entreprise Induni & Cie S.A. et cette dernière nous signifie qu'elle vous fait parvenir régulièrement des appels d'offres en tant que sous-traitant de fourniture de matériau.

Nous comprenons qu'un patron d'entreprise soit contrarié de voir intervenir des entreprises concurrentes au pied de l'immeuble où sont situés ses bureaux.

Vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le Maire : François Baertschi ».

M. LINGG : Ceci est un sujet qui concerne évidemment la Commission des travaux et constructions. Nous transmettrons copie de ces courriers au Président de la Commission des travaux et constructions qui l'abordera dans le cadre de sa séance, s'il le juge nécessaire.

M. RENEVEY : Pour votre information, ce sujet a déjà été traité lors de la dernière séance de la Commission des travaux et constructions. Nous avons eu une longue explication sur les tenants et aboutissants de ce courrier. J'avais fait à ce moment-là lecture du projet de réponse tel que vous l'avez lu ce soir. Il sera donc communiqué dans les Divers de la prochaine séance.

M. LINGG : Encore deux courriers. Tout d'abord un courrier de M. Laurent Bonvin qui habite au chemin des Palettes, 124 signatures accompagnent ce courrier.

Le secrétaire vous en donne lecture :

« Permettre l'accès des parcs aux chiens tenus en laisse »

Monsieur le Président du Conseil municipal,

La décision d'interdire l'accès aux chiens à la majorité des parcs de la commune, prise par les Conseillers administratifs en début d'année me révolte.

C'est pour cette raison que je vous fais parvenir une lettre signée par 124 personnes vivant ou travaillant sur la commune.

Il semblerait que cette mesure ait été prise dans l'effervescence des nouvelles réglementations sans pour autant avoir pris la peine de réfléchir à l'impact sur nos aînés.

Permettez-moi aussi de demander lequel de nos trois Conseillers administratifs sera prêt à défendre cette politique d'exclusion de même que l'augmentation du prix de la médaille de 33,75 % lors du repas ou du Noël des Aînés de cette année ?

En espérant que ce courrier retiendra votre attention et dans l'attente de décisions raisonnables, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil municipal, mes salutations distinguées.

Laurent Bonvin ».

M. LINGG : Il ne s'agit pas d'une pétition, il insiste bien là-dessus, mais d'un courrier muni de 124 signatures.

S'agissant d'un thème que nous allons reprendre lors du point 14), nous verrons les suites que nous y donnerons à l'issue du traitement du point 14).

Dernier courrier pour notre secrétaire

« Aux Présidents du Conseil municipal des communes genevoises,

Séance ordinaire du 13 mars 2008

Concerne : 31^{ème} course pédestre à travers le coteau à Bernex, Mesdames, Messieurs,

Par ces quelques lignes, nous aimerions vous inviter à participer à notre traditionnelle et sympathique course des Conseillers qui aura lieu le samedi 19 avril 2008 à 16.45 heures. Dans le cadre de notre course pédestre à travers le coteau, c'est avec un grand plaisir que nous recevrons vos inscriptions jusqu'au 11 avril 2008, au plus tard. Le principe reste toujours le même, le parcours est de 4 km, en individuel ou par équipes de 3 ou 4 coureurs par commune. Nous vous faisons parvenir le règlement, un formulaire d'inscription, un bulletin de versement ainsi que le programme de la journée.

Dans l'attente de vos nouvelles, et espérant pouvoir compter sur votre présence toujours très appréciée, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos salutations sportives.

Pour le comité d'organisation : Didier Gilodi »

M. LINGG : Voilà une invitation traditionnelle que nous avons chaque année. Notre vice-président, vu son état ne sera malheureusement pas en mesure de courir et gagner la course comme il le souhaite. Je lui propose, s'il est d'accord, de coacher les Conseillers et de prendre les inscriptions des personnes intéressées. Félicitations au coach.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BAERTSCHI : J'ai une réponse à M. Lussi qui est intervenu au dernier Conseil municipal sur la maison de Planachaux-Champéry en demandant d'être attentif, je vous dis que le Conseil administratif a été interpellé par M. Gilliéron, nous avons reçu un courrier le 16 janvier 2008, où il nous dit en substance que ce chalet de Planachaux est utilisé, mais pas assez utilisé, et a un budget de Fr. 252'300.--, il aimerait évidemment être subventionné par les communes. Nous lui avons répondu le 5 février 2008, que nous ne pouvons malheureusement pas répondre positivement à cette enquête, mais nous ne lui avons pas dit évidemment que nous avons déjà des maisons de vacances, et que nous avons déjà suffisamment de soucis avec elles pour aller plus loin. Voilà la réponse du Conseil administratif.

M. LANCE : Certains l'auront peut-être constaté, nous rencontrons quelques problèmes avec le programme e-mail disponible pour les Conseillers municipaux via Intranet. Nous sommes actuellement en train de mener une réflexion afin de déterminer comment et par quoi remplacer ce programme qui ne donne plus satisfaction à ce jour. En attendant, nous vous prions de nous excuser de ces désagréments et vous tiendrons au courant lorsque nous aurons remédié à ce problème.

J'aimerais vous informer de l'inauguration de la passerelle de la Colline qui se déroulera le samedi 12 avril 2008 à 11 heures. Vous recevrez une invitation en temps voulu.

Comme d'habitude, j'aimerais vous rappeler quelques événements culturels qui se dérouleront ces prochains jours sur notre commune :

- Le samedi 15 mars 2008, vous aurez l'occasion de venir écouter le requiem de Mozart en l'église Notre-Dame des Grâces à 20 heures avec l'orchestre Saint-Pierre Fusterie
- Le dimanche 16 mars 2008 à 17h30 à l'aula du collège de Saussure se déroulera le concert des Jeunes professionnels avec l'Orchestre de la Madeleine
- Vous rappeler aussi une visite commentée de l'exposition actuelle à la villa Bernasconi demain vendredi à 18 heures
- Egalement demain vendredi un récital de clavecin sera donné à la Ferme de la Chapelle à 20 heures

Séance ordinaire du 13 mars 2008

- Et toujours à la Ferme de la Chapelle, un brunch vous sera proposé entre 11h00 et 18h00 en présence de l'artiste Françoise Jaquet dimanche prochain 16 mars
- Enfin du 4 au 6 avril 2008, se déroulera la traditionnelle exposition collective d'Artistes lancéens qui se tiendra à la Ferme Marignac, le vernissage étant prévu le vendredi 4 avril dès 18h00.

M. RENEVEY : Une réponse à M. Golay qui se demandait ce qu'il en était du personnel temporaire, il y a deux types de personnel temporaire. Par rapport au Service des sports, essentiellement la piscine en été, il y a environ une dizaine de gardiens auxiliaires qui sont engagés et à peu près entre 3 et 4 nettoyeurs pour la durée de l'été. Pour les jeunes, cela concerne le Service des parcs, promenades et maintenance, ce sont des jeunes de 17 à 25 ans qui peuvent travailler deux semaines, il y a environ 30 à 32 jeunes qui sont engagés l'été pour faire ce travail-là, et ils sont engagés pour deux semaines.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Séances des 6 février et 5 mars 2008 – Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT

Divers du Président :

- **Eléments de précisions sur les critères pour accorder la dérogation et mode de diffusion de nos critères auprès des instances professionnelles**
- **Lettre des riverains du chemin des Voirons exposant la situation des négociations en cours avec l'architecte des promoteurs**
- **Plan directeur des Semailles : Faut-il auditionner l'Association Les Passereaux ?**

=====

Mme RICHERT présente le sujet : Critères pour demande de dérogation - Le Président rappelle les critères des concepts « Minergie » et « Haute Performance Energétique ». La différence réside dans le fait que « Minergie » fait l'objet d'une labellisation en fin de travaux. L'obtention de ce label nécessite un surplus de coût pour le constructeur. La commission estime qu'il est difficile de demander cette dépense supplémentaire pour faire construire sa maison étant donné que le Département cantonal de l'Energie effectue un contrôle lors du standard « Haute Performance Energétique ».

La commission maintient son exigence du respect « Haut Standard Energétique » et non « Minergie » en cas de demande de dérogation de 0,2 en 0,4 pour la 5ème zone. La liste des critères exigés par la Ville de Lancy se trouve actuellement sur le site de la Commune, M. Baertschi veillera à ce qu'elle soit envoyée aux professionnels qui viennent travailler à Lancy.

Lettre de l'Association des riverains du chemin des Voirons - Le courrier adressé à la Commune en date du 22 janvier informe qu'un arrangement est en cours d'élaboration avec l'architecte des promoteurs, M. Gagliardi. Ce dernier a effectué des modifications, elles ont été présentées à M. Baertschi sous forme d'esquisses dessinées à la main. La commission n'ayant pas de document officiel sur lequel réfléchir, il est simplement rappelé que toute diminution de volume irait dans le sens des décisions de la Commune et puisque les parties semblent se mettre d'accord entre elles, la

Séance ordinaire du 13 mars 2008

commission devrait donner son approbation.

Plan des Semailles: audition des Passereaux - La commission renonce à auditionner une nouvelle fois cette association et propose purement et simplement d'inviter les membres à participer à la réunion publique de présentation du Plan directeur communal, du Plan directeur des Semailles et du Tram Cornavin-Onex-Bernex qui se fera au printemps. A la demande d'une commissaire, le Président sera attentif quant à la forme à donner à la lettre qu'il enverra afin de montrer l'intérêt que la commission a pris à leur courrier.

Servitudes réciproques au 8 chemin des Pâquerettes - Le projet présenté par M. Galeotto à la commission le 9 janvier à propos de la construction d'une véranda sur une maison mitoyenne au 8 chemin des Pâquerettes présente un problème car les distances réglementaires ne sont pas respectées (4,50 m au lieu des 6 m prévus par la loi). Il a proposé l'inscription d'une servitude réciproque.

M. Baertschi nous informe de la réponse du Département. Celui-ci précise qu'en terme de mitoyenneté, des servitudes réciproques ne sont pas faisables. Le Conseil municipal n'a donc pas à se déterminer. Une signature réciproque du Conseil administratif et des futurs constructeurs est suffisante.

**7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 7 février 2008 -
Rapporteur : M. Karel STUDER****a) Chemin du Bac – Fort-de-l'Ecluse – Chemin des Maisonnettes
Modération de trafic – Crédit de construction (Fr. 240'000.--)**

=====

M. STUDER présente le sujet : M. Renevey rappelle que plusieurs zones 30 km/h existent et que certaines ne faisant pas l'objet du respect auquel elles auraient droit, des aménagements plus lourds doivent être envisagés.

M. Fischer, du Service des travaux et constructions, présente le projet qui consistera en la suppression de trois passages pour piétons peu ou mal visibles actuellement, de placer des rampes en bitumineux, de mettre à niveau les trottoirs sur 25 m², d'installer des plates-bandes et d'orienter différemment le même nombre de places de stationnement.

Un commissaire demande pourquoi les trottoirs doivent être relevés craignant la création d'un obstacle pour les personnes à mobilité réduite et s'il serait possible d'ajouter des stationnements pour les deux-roues. M. Fischer lui indique qu'il s'agit simplement de rattraper les niveaux résultant de la création des rampes en bitumineux et que les places de stationnement deux-roues sont plutôt implantées là où elles sont nécessaires, soit près de la Florimontaine. Il explique également qu'un constat d'huissier est prévu en raison de la proximité des travaux avec une maison.

A la question d'un commissaire au sujet de la création de giratoires, M. Fischer répond que l'espace disponible ne serait pas suffisant pour le passage de camions et qu'un éclairage existant empêche une telle option.

Un commissaire demande si le revêtement sera refait à l'occasion des travaux et M. Fischer répond par la négative.

Séance ordinaire du 13 mars 2008

Le Président passe alors au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**b) Chemin des Verjus – 2^{ème} étape – Modération de trafic
Crédit de construction (Fr. 300'000.--)**

=====

M. STUDER présente le sujet : M. Renevey présente le sujet dont la finalité ressemble beaucoup au dossier précédent et qui concerne le tronçon le long du cimetière. Un trottoir avait pu être créé lors de la construction des nouveaux immeubles et il s'agit maintenant de poser des coussins berlinois, des seuils de ralentissement et des places de parking en épis. La création d'un passage pour piétons est également prévue et 5 arbres seront plantés. L'aspect de cette portion de chemin sera donc plus convivial.

A la demande d'une commissaire concernant le nombre de places de parking, M. Fischer répond qu'actuellement certaines places sont illégales, même si elles sont tolérées et qu'elles seront désormais officialisées et améliorées.

Un commissaire demande ce qu'il en est du projet de la 3ème étape à proximité du stade des Fraisiers, où les excès de vitesse constatés par les ASM sont fréquents. M. Renevey répond que ceci est prévu, mais qu'aucun délai ne peut être communiqué pour l'instant.

Une commissaire demande si la création d'un trottoir serait possible le long de la parcelle Vodoz. M. Fischer lui indique que l'un de ses collègues se bat pour créer un chemin jusqu'à la passerelle d'accès à l'école En Sauvvy, mais que, s'agissant de parcelles privées, les négociations sont ardues.

M. Renevey ajoute que le Conseil administratif est en discussion avec le propriétaire concerné qui serait prêt à vendre la partie nécessaire à la création de ce cheminement piétonnier, ce qui résoudrait l'absence actuelle.

Le Président passe alors au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité

L'arrêté 7b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

c) Divers

=====

M. STUDER présente le sujet : Un commissaire demande si les zones 30 km/h et les aménagements prévus vont dans le sens de l'OPB. M. Côte répond par l'affirmative et rappelle en effet qu'une réduction de 10 km/h représente déjà une grande différence de bruit.

En préambule, le Président s'interroge sur la présence de M. de Planta, architecte. M. Renevey déclare que certaines questions de commissaires lui étaient destinées lors de la dernière séance à laquelle il ne participait pas. Il conviendra ce soir de voter l'une des trois versions présentées.

M. Renevey ajoute que les contacts pris avec les utilisateurs qui préféreraient, s'ils en avaient le choix, une salle de rencontre et une salle de spectacle. Ils sont de toute façon satisfaits de ce projet, en particulier la variante intermédiaire, car refaire à neuf la salle aux dimensions actuelles serait de toute façon une mauvaise idée.

Séance ordinaire du 13 mars 2008

M. de Planta pense qu'il est nécessaire de définir le programme précis et demande si la réactualisation des plans est souhaitée. Devant l'affirmative, ces plans seront établis, une fois le programme précisément défini.

Le Président remercie M. de Planta et rappelle les différences des trois variantes, la minimaliste, l'intermédiaire et la dernière trop chère de l'avis unanime. Il s'agit donc de se déterminer sur les aspects de ce projet.

La discussion s'engage donc et les remarques des commissaires portant sur les aspects techniques du projet sont prises en compte ainsi que les possibilités d'extension et l'approche des besoins d'autres associations. Etant d'accord sur le bien fondé de ce projet et un consensus étant palpable, les commissaires acceptent à l'unanimité de mandater M. de Planta pour l'étude d'un projet à Fr. 2 mios.

M. LINGG : Je vous rappelle ce qui a été dit dans les communications du Bureau, les petits brouhahas, discussions internes sont dérangeants et ne sont pas très polis par rapport à l'intervenant. Merci.

M. AUGSBURGER : Excusez-moi, le brouhaha, c'est simplement que le rapporteur a sauté une étape, le point 8) vient d'être rapporté maintenant. Désolé.

M. LINGG : M. Studer vous avez enchaîné ?

M. STUDER : Oui.

M. LINGG : Pour le point 8), le rapport a donc été fait. Il s'agit donc d'un vote de principe, est-ce que quelqu'un désire prendre la parole à ce sujet ?

M. AUGSBURGER : J'aimerais simplement remercier les commissaires présents de la Commission des travaux et constructions, malheureusement, il en manque toujours deux, toujours les mêmes, mais ce n'est pas grave. Je pense qu'on a fait un bon boulot, et j'espère que cela va aller dans le bon sens et que vous accepterez ce vote de principe pour l'étude d'une solution intermédiaire à l'unanimité.

M. LUSSI : Notre groupe rejoindra bien entendu le vote favorable, simplement nous aimerions juste soulever le problème qui risque d'arriver une fois. On construit une salle qui s'appelle Villa Tacchini pour les besoins de la commune, en aucun cas, on fait un bâtiment pour une association qui a le même nom, afin d'éviter que l'association vienne et nous dise : vous l'avez fait pour eux, nous voulons ceci ou cela. Nous désirons dissocier cela, mais bien entendu, pour le vote de principe, nous serons pour.

Vote de principe accepté à l'unanimité.

**8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séances des 10 janvier et 7 février 2008 –
Rapporteur : M. Karel STUDER**

Villa Tacchini – Salle de spectacles

=====

(voir ci-dessus).

Séance ordinaire du 13 mars 2008**9. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -
Séance du 3 mars 2008
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**

a) Proposition de reprise et de gestion de certains immeubles situés sur la commune de Lancy : création d'une Fondation communale pour l'acquisition de nouveaux immeubles

=====

Mme CASUTT présente le sujet : En introduction, le Conseil administratif nous informe qu'il a mandaté la fiduciaire PricewaterhouseCoopers, pour connaître quelle serait l'incidence de l'achat des trois allées de l'Etoile-Palettes sur les comptes, soit de façon directe par les comptes communaux, soit par la création d'une fondation. La fiduciaire nous présente donc un tableau comparatif avec l'achat par la commune ou par le biais d'une fondation, pour élaborer ce tableau, elle s'est basée sur l'expertise de M. Schneeberger architecte, datant de 2006. Cette expertise comporte deux variantes, dont une avec des façades ventilées qui sera sans doute exigée par le département. La fiduciaire a donc pris cette variante pour établir son tableau.

Ce tableau se base sur le financement usuel d'une transaction immobilière en ayant partiellement recours à l'emprunt. La grosse différence réside surtout au montant de l'intérêt de l'emprunt, la fondation ne pourra sans doute pas avoir un intérêt aussi bas que la commune. La Ville de Lancy a un taux moyen d'emprunt de 3,39 %, la fondation devrait faire un emprunt hypothécaire de 1er et 2e rangs, respectivement de 3.75 % et 4.75 %, selon les taux actuels. La fondation devrait également amortir l'emprunt. Certaines questions restent sans réponse, notamment sur la possibilité de cautionner la fondation par l'Etat ou la commune pour bénéficier de meilleurs taux d'intérêts, nous ne savons également pas quel serait exactement le montant des droits de mutation. Selon les hypothèses de la fiduciaire, en ne tenant compte que de l'aspect financier, il semblerait préférable de passer directement par les comptes de la Commune.

La fiduciaire n'a pas calculé le taux de rendement de l'immeuble mais, d'après un commissaire, en tenant compte des différents montants, l'acquisition de l'ensemble pour Fr. 22'500'000.--, achat de l'ensemble, plus les droits de mutations, plus les travaux, moins les dotations cantonales de 10 %. Les résultats nets s'élevant à environ Fr. 670'000.--, on obtient un taux de rendement supérieur au montant de la dette, donc l'affaire est bénéfique.

Après le départ de la fiduciaire, une discussion est entamée, si tous les commissaires sont unanimes sur le bien-fondé de l'achat de ces trois allées, la création d'une fondation pose encore quelques questions.

Le principal avantage de la fondation est d'éviter d'augmenter la dette communale. L'achat de nouveaux immeubles n'aurait donc aucune incidence sur les comptes communaux. Pour créer une fondation, il faut premièrement créer les statuts qui devront être acceptés par le Conseil municipal et validés par le Grand Conseil, ceci pourra prendre quelques mois. Il ne semble donc pas forcément judicieux de créer une fondation pour ces trois allées de l'Etoiles-Palettes uniquement, mais c'est une décision politique pour une vision à long terme, qui amènerait à acheter d'autres objets.

Il serait souhaitable que la fondation puisse bénéficier de taux d'intérêts qui se rapprochent le plus possible du taux moyen de la dette actuelle, la fondation devrait permettre une bonne gestion des biens immobiliers en général et permettre une décharge au niveau des tâches du Conseil administratif.

Séance ordinaire du 13 mars 2008

Certains commissaires trouvent qu'il leur manque encore des chiffres pour pouvoir se décider définitivement sur l'achat des trois allées de l'Etoiles Palettes, la création d'une fondation devrait prendre plusieurs mois, et il est important de se prononcer sur le principe de sa création, pour permettre au Conseil administratif de pouvoir avancer avec les statuts, il doit être possible de demander, en parallèle, de pouvoir affiner les chiffres pour cet achat.

Le vote de principe pour la création d'une fondation communale pour l'acquisition de nouveaux immeubles est accepté par 9 voix pour et une voix contre.

M. LANCE : En complément de l'excellent rapport de Mme Casutt, je voudrais vous apporter quelques précisions qui manquaient lors de la Commission des finances.

Tout d'abord, en cas d'achat soit par la Commune, soit par la Fondation, l'Etat doterait en fonds propres la Fondation ou la Commune d'un montant de 12 à 15 % du prix d'acquisition. Cette dotation ne serait pas rémunérée par la Fondation ou par la Commune.

D'autre part, l'Etat cautionnerait les prêts hypothécaires, par conséquent, nous pourrions obtenir de meilleurs taux. Enfin, les droits de mutation s'élèveraient à 1 % et non pas à 4 % comme il a été calculé par la fiduciaire.

M. MIZRAHI : Pour le groupe Socialiste, j'aimerais dire que nous sommes tout à fait favorables au principe de l'achat, mais on demandera, c'est un amendement, que, concernant le choix entre la Fondation ou l'achat en direct, la chose soit renvoyée en commission.

Il ressort du rapport de Mme Casutt qu'il y a encore un certain nombre d'incertitudes, mais il semblerait que, globalement la Fondation soit moins avantageuse en terme financier. Là, il y a tout de même à éclaircir combien cela nous coûterait en plus au niveau d'une gestion par la Fondation plutôt qu'un achat en direct.

La Fondation conduit aussi à des frais supplémentaires, par exemple, il faudra un conseil de Fondation etc., il y aura des frais administratifs, nous avons donc des réserves par rapport à ces coûts supplémentaires, par rapport à l'avantage qu'une Fondation présenterait.

J'ajouterai encore que la Fondation présente l'inconvénient supplémentaire d'une perte de contrôle démocratique par rapport à la gestion en direct. Au contraire, seul avantage qui a été dit par rapport à la dette, là, on a de sérieux doutes parce que le capital de Fondation devra bien être financé, on a vu qu'il y en aura une petite partie qui sera financée par l'Etat. Pour le reste, il faudra quand même bien mettre à contribution la Commune, c'est dire que la dette va quand même être augmentée d'autant, par contre, au niveau des actifs de la Commune n'augmenteront pas, contrairement à la situation qui prévaudrait si on achetait en direct.

Finalement, une mise de fonds de la Commune avec des frais supplémentaires et une perte de contrôle, cela nous semble a priori peu approprié et, en raison de ces réserves, on demande, en ce qui concerne la deuxième partie, c'est-à-dire le mode d'achat, qu'il soit renvoyé en commission.

M. LINGG : Le sujet sera de toute façon repris en commission puisque ce n'est qu'un vote de principe.

M. ANNEN : J'ai un peu de peine à comprendre la réaction de M. Mizrahi qui parle de deux points sur ce vote de principe. Juste rappeler que ce vote de principe d'aujourd'hui porte uniquement sur la création d'une Fondation et non sur les achats des immeubles. Comme on l'a dit en commission, l'achat des immeubles devait encore être analysé, on ne peut pas encore se prononcer actuellement, je voudrais juste que les choses soient claires.

Séance ordinaire du 13 mars 2008

L'ordre du jour est clair, c'est pour la création d'une Fondation qu'on doit se prononcer aujourd'hui par vote de principe, et non pas l'achat des biens immobiliers pour lesquels, il manque encore une analyse mais pas uniquement financière.

La deuxième chose, on parle du déni démocratique, on voit que le déni démocratique de nos amis Socialistes ne passe pas toujours au même endroit, suivant les votes qu'on utilise. Je suis désolé, a priori, lorsqu'on a un conseil de Fondation, on a toutes les tendances politiques qui sont représentées par un conseil de Fondation, le règlement du conseil de Fondation est voté par le Conseil municipal, donc là encore de nouveau un appel à la démocratie, à toutes les tendances qui auront encore la possibilité de se prononcer. Je ne vois pas vraiment où est le déni démocratique de tout cela, et ni la perte de contrôle, puisque le contrôle, il y aura le conseil de Fondation et les représentants du Conseil municipal de toutes couleurs politiques auront leur mot à dire, autant dans le règlement que dans le conseil de Fondation. A mon point de vue, la Fondation est pour moi et pour le groupe Radical-Libéral la meilleure chose dans le cadre d'une acquisition, que ce soit de ces trois immeubles ou d'autres immeubles, puisque c'est aussi une Fondation qui devrait être créée pour avoir une vision à long terme, comme on en a parlé en commission.

M. FAVRE : Je suis estomaqué par les propos de M. Mizrahi, en tant que Socialiste. Les Socialistes qui ont été les fers de lance des fondations immobilières de l'Etat aussi bien au niveau cantonal que communal, s'opposent à la création d'une Fondation et disent que c'est quelque chose qui n'est pas démocratique. Certains Socialistes doivent se retourner dans leur tombe, les vivants de leurs chaises, en ce moment. Cela me fait tomber les chaussettes.

Il faut savoir que l'Etat a voté un budget d'environ Fr. 300 millions sur 10 ans pour permettre l'acquisition d'immeubles, de terrains, soit pour les fondations de biens de droit public, soit pour les communes, donc la part de fonds propres sera remise gratuitement, il n'y aura pas d'investissement au niveau de la commune. Il n'y aura pas de rendement également sur cette part de fonds propres.

Ensuite, quel que soit le loyer, on est soumis au contrôle de la DLO, que ce soit acheté directement par la Commune, que ce soit en Fondation, quel que soit le taux d'intérêt, les loyers ne bougent pas. C'est la DLO qui fixe un taux moyen, tenant compte qu'à des époques, les taux sont bas 2,5 % - 3 % et d'autres où les taux sont à hauteur de 6 %. Mais pour l'ICC afin d'éviter des effets sur les locataires, il y a un taux moyen qui est appliqué, des réserves sont faites et ressorties le jour où les taux remontent. Donc quel que soit le taux de l'argent, la manière dont la commune se financera, n'a aucune influence sur les loyers, ce sera tout pour le bénéficiaire du locataire. La commune obtient des taux très bas, ce sera au bénéfice du locataire, il n'y aura aucun intérêt particulier pour la commune.

Je suis très impliqué dans une Fondation immobilière qui gère les immeubles des Libellules, je peux vous garantir que s'il n'y avait pas une fondation, et que l'Etat propriétaire confiait la gestion à une régie, comme c'est le cas avec les propos des Socialistes, cela irait encore beaucoup plus mal que ça va ce moment. Je pense qu'une Fondation est tout à fait à même d'aider la gestion de ce genre d'objet, et c'est plus démocratique. Il y a un membre par parti politique, la démocratie est vraiment respectée, le Conseil administratif nomme des gens, des spécialistes de toutes tendances, de tous bords politiques. Je pense que le mieux est de créer cette fondation, il y a urgence vu que l'Etat doit liquider la fin de la Fondation de valorisation pour le 30 juin. Plus vite ce sera fait, moins il y a aura de frais de transferts. Si cela transite par la fondation FPLC, ensuite la Commune, ensuite la fondation, on va avoir 3 % de frais, donc l'économie de frais de mutation va passer dans les transferts successifs, on a intérêt à aller le plus vite possible pour créer cette fondation, comme l'a dit M. Annen, je suis très content de l'avoir entendu de cette manière-là. Je pense que si les statuts vont vite, le Grand Conseil va les voter au début du mois de septembre, on évitera les transferts en cascade, et, en fonction des statuts, mettra en place tranquillement l'opération et vous verrez que la démocratie sera garantie dans cette Fondation.

Séance ordinaire du 13 mars 2008

M. LUSSE : Je ne veux pas être redondant, nous abondons absolument dans le sens des deux derniers intervenants. Je remercie le parti Socialiste pour sa sagacité habituelle, pour sortir des arguments certes pertinents, mais sommes-nous dans le bon débat, comme il a été dit, nous sommes dans un vote de principe, le Conseil administratif demande d'aller de l'avant, même notre groupe a dit qu'en ce qui concerne l'acquisition de ces trois allées, ce sont des chiffres qui ne sont pas confirmés. Donc le vrai débat va venir, mais en ce qui nous concerne, nous souhaitons que ce vote de principe soit fait dans le sens qui a été dit, et que l'on donne le feu vert au Conseil administratif pour aller dans les deux domaines, y compris dans celui de la fondation.

M. ALONSO : C'est juste pour éclaircir un peu notre position. Il est vrai que quand on dit proposition de reprise, on ne sait pas ce que c'est, reprise c'est quoi, on va les acheter, qu'est-ce qu'on va faire ? On est bien en train de voter un texte, un texte qui dit reprise. Reprise qu'est-ce que cela veut dire ? Il faut demander au Conseil administratif ce qu'il entend par reprise. C'est ce n'est pas un achat, je ne sais pas ce que c'est. Si vous voulez bien transmettre au Conseil administratif qu'il nous éclaire sur la teneur de cette votation.

M. LANCE : J'ai repris exactement et à chaque fois le libellé de l'ordre du jour de la séance du mois de janvier durant laquelle il y a eu une présentation générale de différents intervenants de l'Etat, et c'est vrai que je n'ai pas voulu mettre acquisition, mais laisser très large le sujet, parce que vous savez très bien que ce n'est pas uniquement l'Etoile-Palettes notre objectif, mais c'est aussi d'acquérir d'autres immeubles, au Petit-Lancy en particulier, qui pourraient, si on ne les acquiert pas, être transformés en HBM.

L'objectif est bien de créer une Fondation pour acquérir les trois allées des Palettes, mais pour être présent aussi dans d'autres quartiers de la commune de Lancy, donc on parle bien d'une acquisition, je confirme.

M. MIZRAHI : MM. Annen et Favre font des comparaisons un peu curieuses. D'abord la comparaison de M. Annen avec le cas des naturalisations, cela n'a rien à voir ici, il s'agit de garder en main de ce Conseil municipal, qui est quand même l'organe démocratique numéro un de la commune, la gestion du logement, cela n'a absolument rien à voir avec les naturalisations, votre combat tombe donc à faux.

Pour répondre à M. Favre concernant les Socialistes qui se retourneraient dans leur tombe, vous savez très bien que la situation de Lancy est quand même particulière. Jusqu'à présent, il y avait une gestion en direct, une gestion qui présente des intérêts économiques, et nous souhaitons a priori, nous ne sommes pas dogmatiques sur cette question, mais nous souhaitons a priori, que ce soit la solution la plus démocratique qui en même temps la plus économique qui soit poursuivie.

Ensuite, je vous entends dire, M. Favre, et là, je suis quand même estomaqué, cela ne va rien changer pour la commune, c'est les locataires qui en bénéficieront. Au nom du groupe Socialiste, je vous dis, M. Favre, tant mieux, nous sommes favorables à des loyers qui soient le plus bas possible, et donc à la gestion qui soit la plus économique possible, fondation ou pas, on doit de toute façon avoir recours à une régie pour ces immeubles, donc, nous pensons qu'à priori, on veut bien se laisser convaincre par des comparaisons et des réponses fondées aux questions qui sont posées, mais a priori, on pense que la gestion en direct telle qu'elle a été pratiquée jusqu'à maintenant et donne entière satisfaction, est préférable.

M. ANNEN : Pour répondre à M. Alonso, dans la commission on a été clair, on a parlé d'une création d'une fondation. Si je reprends l'ordre du jour, il est assez clair, on situe la chose, proposition de reprise deux points, donc c'est après les deux points qu'on parle du vote, c'est la création d'une fondation. L'ordre du jour me paraît assez clair pour l'acquisition de nouveaux immeubles, on ne traite

Séance ordinaire du 13 mars 2008

pas de tel ou tel immeuble, donc cela est clair, c'est pour la création d'une fondation qu'on votera aujourd'hui et pour rien d'autre.

Je reviens sur les propos de M. Mizrahi. Je me réjouis de voir qu'il est actif dans la gestion des immeubles de la commune actuellement, et que tout le monde a quelque chose à dire à ce propos. Actuellement, je suis désolé M. Mizrahi, c'est en mains du Conseil administratif et en aucun cas du Conseil municipal. Il faut que les choses soient claires, comme l'a dit M. Favre, et je me réjouis qu'on aille dans le même sens aujourd'hui, j'espère que cela continuera. Le plus démocratique possible, c'est une fondation où tout le monde a son droit de parole, donc à partir d'un moment, je dirai, je ne me trompe pas de débat, le débat démocratique pour moi d'un côté il va, quand cela vous arrange et de l'autre côté, quand cela ne vous arrange pas. Pour les Socialistes, on le voit en Ville de Genève par exemple, les quotas, ça arrange les femmes quand elles sont sûres d'être toutes seules.

M. FAVRE : Les immeubles des Palettes sont des immeubles qui sont en très mauvais état, très mal gérés. On s'est contenté de mettre des gens qui ont des problèmes, cela devient explosif. Je trouve très bien l'idée de la commune de dire acquérons ces immeubles, on va s'en occuper, on ne va pas seulement gérer, encaisser les loyers et payer les intérêts, il s'agit de faire un travail social, s'occuper de ces gens, les aider, les soutenir, leur montrer qu'on est là, qu'on est présent. Changer les ascenseurs, refaire les façades. Il y a des problèmes graves qui sont à prendre en mains, par contre, si vous laissez aller les choses et que c'est une fondation HBM qui prend cet immeuble, bon courage, mais je crois bien qu'il y aura très vite des problèmes qui vont surgir dans ce quartier. Donc, l'opportunité qui s'offre à nous est excellente, il y a déjà une année que le Conseil administratif travaille là-dessus, il faut absolument avancer, aller de l'avant, et comme cela a été souligné, il y a d'autres immeubles qui seront dans ce cas sur la commune, et je vous assure que si l'on ne fait pas quelque chose, les problèmes vont très vite surgir. La commune de Vernier en sait quelque chose, M. Lussi est au courant de tout ce qui se passe sur la commune, ce n'est pas facile et je vous invite une fois à aller dans les fondations de droit public, et vous verrez comme cela se passe. On ne parle pas tellement d'argent, on parle surtout de problèmes sociaux.

M. MIZRAHI : Pour répondre à M. Annen, je ne comprends pas pourquoi vous nous dites que le conseil de Fondation ce sera tout aussi démocratique, alors cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'on est en train de créer un Conseil municipal bis, alors que si nous faisons un conseil de Fondation, c'est bien pour régler un certain nombres de tâches, et notamment la possibilité d'acheter ou de vendre des immeubles, et cette question, nous pensons qu'elle doit être discutée ici, au sein de ce Conseil municipal, et non pas déléguée à une fondation qui sera forcément moins démocratique que ce Conseil.

Je crois qu'on est en train de noyer le poisson, nous, notre objectif est de faire le logement le meilleur marché possible, on veut simplement que le choix du mode d'acquisition reste ouvert, à la fin, si on vient nous démontrer finalement que cette fondation n'a pas coûté plus cher, je suis prêt à aller dans votre sens, il n'y a pas de souci.

M. STUDER : J'abonderai dans le sens de mon camarade Socialiste, simplement le miroir est convexe, je suis tout à fait d'accord avec son point de vue mais, à mon avis, il est totalement à l'envers du bon sens. Le bon sens, c'est la Fondation, j'ai également participé et géré des immeubles pour le compte de fondations, c'est vrai que c'est ce qu'il y a de plus démocratique, cela a toujours été les loyers les meilleurs marché et les immeubles qui ont été les mieux entretenus dans le travail que j'ai fait au sein d'une régie, a toujours été le fait des fondations et non pas de propriétaires, même de communes. Donc, je voterai oui pour le vote de principe.

Mme CASUTT : Je voulais vous dire M. Mizrahi, actuellement avec la façon de gérer les immeubles, il n'y a pas de conseil, c'est la régie et le Conseiller administratif qui est en charge des immeubles. Le

Séance ordinaire du 13 mars 2008

Conseil municipal a une explication de temps en temps sur la façon dont les immeubles sont gérés, généralement tous les 4 ans. Avec un conseil de Fondation, il y aura des représentants de plusieurs partis, ce n'est pas de refaire un Conseil dans un Conseil, c'est de faire quelque chose qui serait plus démocratique quand même, parce que plusieurs personnes de plusieurs partis seront représentées.

M. LINGG : Je vous rappelle que ce n'est qu'un vote de principe, il y aura encore du travail en commission.

M. ALONSO : Je crois que finalement, on veut tous à peu près la même chose. Quant à la forme, on peut en discuter. S'achopper là-dessus les uns contre les autres, d'abord, je vous remercie M. Favre de nous rappeler que nous avons des morts, peut-être que vous aussi. Alors, votons, et nous verrons qui vote quoi, cela ne nous engage pas au niveau du parti Socialiste, sur la création de la Fondation elle-même, nous nous réservons ce vote-là.

M. LINGG : C'est bien le cas puisqu'il s'agit d'un vote de principe.

Vote de principe accepté par 22 oui – 7 non – 1 abstention.

b) Divers

=====

Mme CASUTT présente le sujet : Un commissaire revient sur le mode de fonctionnement de l'examen des comptes du budget et demande d'avoir les comptes avant le mois de septembre. Un commissaire propose de faire une séance avec les chefs de service et toutes les commissions. Après discussion, le Service financier nous dit qu'il serait possible de nous fournir des documents présentables et consolidés au mois de septembre.

Un commissaire pense que la commune devrait attendre des périodes creuses pour faire des investissements, c'est aux collectivités publiques de relancer l'économie publique en période de récession.

Selon d'autres commissaires, certaines infrastructures ne peuvent pas attendre indéfiniment. La commune a fait de mauvaises expériences en construisant pendant une période moins favorable, plusieurs entreprises ont fait faillite et on paye encore aujourd'hui les pots cassés.

10. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES, INFORMATION
Séance du 18 février 2008 –
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER

a) Désignation des jurés des tribunaux 2009

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Séance extraordinaire pour la désignation des jurés des tribunaux en 2009. Le Président salue les participants et le Conseiller administratif délégué.

Ce dernier informe les commissaires que le Service des votations et élections nous demande d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal la liste de présentation des jurés des tribunaux pour l'année 2009.

Séance ordinaire du 13 mars 2008

180 jurés sont à choisir parmi les citoyens et citoyennes de nationalité suisse de la commune de Lancy, âgés de plus de 25 ans (1983) et de moins de 60 ans (1950). Le choix doit se porter dans les lettres E à M. Les commissaires se répartissent la tâche et remettent la liste à M. Lance.

Vote accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Divers

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Un commissaire revient sur la proposition faite en début de législature d'un journal communal d'informations et de communications différent du « Lancéen » qui parfois manque de transparence.

Il est répondu que la rédaction intervient au niveau du contenu des articles et que le problème persistera.

Un autre commissaire souhaite dépolitiser le débat et apporter un autre regard par rapport à un journal publié dans une autre commune.

Un troisième intervenant est d'accord d'auditionner un professionnel et de se pencher sur le coût d'un tel journal.

M. Lance propose de mettre en parallèle les réflexions menées par le groupe penché sur la télévision locale. Ce sujet sera traité lors de la prochaine séance, le 31 mars 2008.

**11. COMMISSION DE SECURITE – Séance du 25 février 2008 -
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF****a) Dispositif de sécurité mis en place pour l'Euro 2008**

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : M. Bise nous reçoit dans les locaux de la PC d'En Sauvy. Pour mémoire, il rappelle que le groupe sécurité est composé : des ASM, des sauveteurs auxiliaires et de la Protection civile. Les pompiers n'ont pas encore reçu de mission, s'ils en reçoivent une ! Ce dispositif de sécurité a été mis en place par la brigade routière et a pu être testé lors du match Suisse/Hollande avec succès.

Le dispositif de sécurité concerne le périmètre qui s'étend du parking de l'Etoile au Bachet-de-Pesay. Il s'agit bien de la sécurité au niveau circulation, et non au niveau public/fans. La Protection civile agira au niveau des parkings deux roues et des accès pour les entreprises.

Des panneaux aiguilleront les automobilistes sur des périmètres de stationnement, situés à la Fontenette, la ZIP aux Acacias, la ZIP à Baylon, la Ziplo, et M Parc. Au niveau de Lancy, pour les véhicules venant du chemin des Palettes, de l'avenue du Curé-Baud, de l'avenue des Communes-Réunies, il s'agira de diriger ces véhicules sur les parkings de la Ziplo.

Les trains s'arrêteront à Pont-Rouge et les gens viendront à pied jusqu'au stade. Seuls les VIP, les handicapés et les véhicules des entreprises situées dans le secteur munies d'un laissez-passer

Séance ordinaire du 13 mars 2008

pourront entrer dans le périmètre Etoile/Bachet, mais en franchissant un poste de contrôle. A noter que la zone sera complètement fermée 3 heures avant chaque match

Les matches des 7 et 15 juin se déroulant à 20h45 devraient poser moins de problème en ce qui concerne la fermeture à la circulation, que celui du mercredi 11 juin à 18h00, au niveau des activités du centre commercial.

Quant aux piétons, ils auront les accès libres jusqu'au stade, où là, seulement, ils seront filtrés par des stadiers. Le périmètre immédiat du stade ne relève pas de la compétence du GSL. Bien entendu, les TPG accéléreront les cadences.

M. Bise nous précise que le poste de la coordination de la PC est à En Sauvvy. Au niveau secours, il y aura un poste « bobologie » à Plan les Ouates, la caserne des Vernets servira d'hôpital de secours et, enfin, à l'aéroport une zone de détention et de rétention des indésirables.

Une fan zone à Plainpalais, pouvant accueillir jusqu'à 100'000 personnes les jours de pointe, sera le lieu festif, le camping se situera au Bout-du-Monde.

b) Engagement du Groupement de Sécurité de Lancy pour les trois matchs qui se dérouleront au Stade de la Praille

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : M. Scaglioni, maréchal, nous informe que le GSL est engagé sur les matches des 7, 11 et 15 juin. A noter qu'il faut prendre en considération tout l'Euro, soit du 6 juin au 29 juin, il n'est donc pas impossible que les ASM soient engagés également durant cette période.

Le travail se fait en collaboration avec les communes de Bernex, Carouge, Plan-les-Ouates, Veyrier et la Ville de Genève. Les ASM seront sous le contrôle de la gendarmerie. Pour Lancy, 2 ASM seront réquisitionnés par match et fonctionneront comme plantons de circulation. Au niveau Protection civile, ce seront 2 personnes engagées pour 9 postes à chaque match.

A la question du pourquoi les pompiers ne sont pas encore engagés, il est répondu qu'il peut être encore possible qu'on fasse appel à leurs services et la compagnie de Lancy se tient donc prête à intervenir à tout moment.

Il est précisé que la fameuse passerelle des sports en bois risque fort de ne pas être utilisée lors de l'Euro ayant été jugée trop étroite pour être empruntée par les secours en cas d'incident. Précision est donnée que cette passerelle a été construite surtout pour les piétons et les cyclistes qui veulent se rendre depuis le quartier des Palettes au stade et au centre commercial.

A la question d'un commissaire quant aux murs d'eau pour protéger le stade en cas d'incident à la gare avec des wagons citerne, il lui est répondu que le nécessaire a été fait depuis longtemps. A noter également que Fr. 8 millions octroyés par le fonds d'équipement communal vont servir à financer de nouvelles et indispensables mesures de sécurité du stade. Il est signalé que le Service des parcs, promenades et maintenance, risque fort d'être sollicité pour les après-matches.

Pour terminer, M. Lance tient à remercier l'engagement du GSL dans ce grand événement.

Séance ordinaire du 13 mars 2008**c) Application de la loi sur les conditions d'élevage, d'éducation et de détention des chiens (M 3 45)**

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : M. Lance rappelle qu'en novembre 2006, le Département du territoire a dressé une liste des parcs interdits aux chiens, suite à la polémique liée aux chiens dangereux et au port obligatoire de la muselière.

Lors de la dernière législature, le Conseil administratif a décidé d'interdire aux chiens les parcs dans lesquels se trouvent des jeux d'enfants. Il s'agit donc d'une interdiction de 11 parcs sur les 17 qui se trouvent sur notre commune.

Aucune signalisation n'a été encore mise en place dans les parcs concernés par cette interdiction et personne n'a encore été amendé, à part les propriétaires qui ne tiennent pas leur animal en laisse et ceux qui ne ramassent pas les salissures.

Les ASM et les agents de parcs sont en train de faire un travail de prévention et d'information, mais il faut malheureusement constater que certains propriétaires n'ont que faire de leurs recommandations.

Malgré une pétition des habitants du Petit-Lancy, et une motion qui a été déposée et qui va être discutée tout à l'heure, le Conseil administratif n'entend pas lever cette interdiction.

A relever encore que 1300 médailles sont délivrées pour 27'600 habitants.

d) Divers

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : Une séance destinée aux locataires des immeubles communaux de la place des Ormeaux est organisée le jeudi 28 février, suite à des incidents, des incivilités et des déprédations dans ce secteur. Des représentants du poste de police d'Onex, des travailleurs sociaux hors murs et la société privée Delta Pro y assisteront et tenteront de répondre aux questions et craintes des habitants.

Un commissaire regrette qu'une telle séance n'ait pas été organisée par la Commune pour les habitants de l'Etoile Palettes qui sont confrontés quotidiennement aux mêmes incivilités, et ce depuis longtemps.

Il s'agissait d'immeubles communaux contrairement à l'Etoile Palettes, et le Conseil administratif est disposé à reconduire une même séance aux Palettes.

Un commissaire estime qu'il est temps de prévoir un local ASM au Petit-Lancy, par exemple dans le secteur du plan localisé de quartier voté dernièrement, ainsi que l'engagement d'un nouvel agent.

M. Lance répond qu'un nouvel agent supplémentaire va être engagé. Le Conseil administratif travaille à trouver un nouveau local, car il est évident que les ASM sont actuellement trop à l'étroit et qu'un nouveau poste est plus que nécessaire.

Un autre commissaire s'inquiète de la situation qui se dégrade également au cycle des Voirets, dont la direction a même envoyé une lettre assez alarmiste aux parents.

Divergence entre 2 commissaires à ce sujet : l'un considère cette lettre comme un appel au secours

Séance ordinaire du 13 mars 2008

de la direction et l'autre comme un simple avis/information aux parents. Affaire à suivre.

Il est encore demandé que la commission puisse être tenue informée sur la modification de la loi sur les attributions des agents municipaux. Un commissaire indique que ce projet n'est plus à l'ordre du jour, au vu de l'adaptation des lois cantonales aux lois fédérales, donc il est inutile d'en parler. Le Conseil administratif et le Président mettront néanmoins ce point à un prochain ordre du jour.

Dernière information : inauguration de la passerelle de la Colline le samedi 12 avril à 11h00.

**12. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – séance du 27 février 2008 -
Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY****a) Audition de M. Agim Paçarizi, Président de la Ligue des Enseignants et des Parents
Albanais en Suisse**

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : En préambule, M. Baertschi nous rappelle que la commune subventionne l'enseignement de la langue albanaise aux jeunes ressortissants de ce pays habitant la ville de Lancy. A l'examen du budget 2008, certains commissaires se sont interrogés sur le sens de ce financement. Pourquoi subventionner l'enseignement d'une langue étrangère et non pas celle du pays d'accueil ? Afin de mieux comprendre, nous recevons ce soir M. Paçarizi, Président de la Ligue des Enseignants et des Parents Albanais en Suisse, Mme Bllaca, enseignante et M. Kurteshi, juriste de formation.

M. Paçarizi nous explique que l'enseignement de l'albanais a pour but de promouvoir l'insertion de la jeunesse albanaise, qu'il consolide leur langue maternelle et conforte leur identité. A la suite d'une enquête réalisée sur les enfants qui suivent ces cours, il apparaît que tous sont meilleurs en classe. Les enfants sont nés en Suisse, ils parlent le français, mais ne maîtrisent plus leur langue maternelle.

M. Paçarizi nous cite quelques chiffres : 42 enfants suivent les cours à Lancy et 326 dans le canton, les cours sont donnés à Vernier, Onex, Thônex, Versoix et Grand-Saconnex.

Les frais d'écolage s'élèvent à Fr. 40.-- mensuel par enfant, Fr. 50.-- pour deux enfants et Fr. 60.-- pour trois enfants de la même famille. Les villes de Genève et Meyrin apportent leur soutien financier. En tout, il y a 25 classes pour 7 enseignants et un comité de 9 membres. Il nous remet les comptes de la ligue et nous indique que les salaires des enseignants n'ont pas pu être versés au complet pour l'année.

Mme Bllaca, enseignante aux écoles des Palettes et de Tivoli cite l'exemple de cet enfant en difficulté scolaire qu'un inspecteur a envoyé suivre les cours d'albanais... en fin d'année il n'était plus en échec.

M. Kurteshi, en Suisse depuis 20 ans, a étudié à Pristina. Il a un passeport suisse, ce qui signifie qu'il doit être intégré dans les deux pays, il estime que d'appartenir à deux cultures est très enrichissant. Pour lui, le fait que les enfants suivent des cours donne une image positive, plutôt qu'ils traînent dans la rue et que cela va dans le sens d'un échange réciproque au niveau des cultures.

A la question d'un commissaire, M. Kurteshi répond que l'Université Populaire Albanaise (UPA) ne les soutient pas financièrement, toutefois elle est en charge des cours pour les femmes albanaises.

Séance ordinaire du 13 mars 2008

Pour conclure, M. Paçarizi souligne que sur 1570 élèves albanais que compte le canton, seuls 22 % suivent les cours faute de moyen.

b) Audition des Centres de loisirs : Centre Marignac – Villa Tacchini – Terrain d’aventures de Lancy-Voirets – Terrain d’aventures du Petit-Lancy

=====
Mme ESTOPPEY présente le sujet : En préambule, M. Baertschi nous explique que les 4 présidents des associations ont demandé à être reçus suite à une requête de la commune qui voulait savoir de quelle manière ils allaient convertir les activités adultes et tout public en activités pour jeunes jusqu’à 25 ans ; ceci, au vu d’une décision des communes de ne plus subventionner ces activités.

M. Martignano, président de Marignac, nous explique que, selon la pratique de la FAS’e, des grilles sont remplies annuellement en indiquant les activités accomplies par différentes catégories de public (enfants, ados, aînés et tout public), et qu’ensuite la FAS’e facturait à la commune.

A priori, les centres n’avaient pas été informés de cet échange de facturation d’où leur étonnement. Cette décision remet en cause la mission des centres de loisirs et le but de cet entretien est de savoir comment procéder à l’avenir : faut-il continuer ou mettre un terme aux activités pour adultes ? Faut-il ne garder que les activités pour enfants et ados ? Cette année, il y a 10 troupes de théâtre qui ont sollicité le centre Marignac, les heures vont de nouveau augmenter pour 2008 et la commune devra passer à la caisse.

Le temps des animateurs sur place a été restreint au maximum mais il faut tout de même réceptionner les troupes, il ne suffit pas juste de leur donner les clés. Quant aux activités spécialement conçues pour les enfants, genre course de caisse à savon ou autres, les enfants viennent accompagnés de leurs parents et la manifestation passe en tout public.

M. Baertschi rappelle que l’Etat a bloqué sa subvention pour 4 ans, c’est pourquoi la FAS’e se limite aux activités pour les jeunes jusqu’à 25 ans. Si les communes décidaient d’offrir d’autres activités, c’est elles qui devraient les financer. La Ville de Lancy a prévu un montant de Fr. 80'000.-- pour l’année dernière pour ces activités-là. Concernant les activités de programmation artistique et de théâtre, il a été décidé qu’un secrétariat serait financé par la commune et non plus par la FAS’e. Aux dernières nouvelles, cela a effectivement contribué à diminuer les frais.

M. Dorsaz fait remarquer que les 4 centres ont été surpris, car ils sont les seuls à Genève, à avoir reçu une lettre les informant que les communes ne subventionnaient plus les activités pour adultes, à la suite de quoi ils avaient demandé à recevoir le procès-verbal qui retraçait cette décision, mais ils n’ont toujours rien reçu.

Selon une commissaire, une réflexion au niveau de la commission est nécessaire quant à définir s’il faut continuer ou arrêter un certain nombre d’activités pour les adultes de Lancy, auquel cas, la commune devrait accepter de les prendre à sa charge. Elle souhaite aussi une explication sur le mécanisme des calculs qui paraissent un peu folkloriques.

A ce sujet, M. Martignano signale que les grilles d’activités à remplir pour la FAS’e datent de 3 ou 4 ans, quant à la refacturation aux communes, il l’a appris ces dernières semaines. Cependant, il sait que la FAS’e a des problèmes budgétaires puisqu’à la dernière séance de la Fédération des Centres de Loisirs et de Rencontres, il a clairement été annoncé que les centres devraient passer à la caisse afin de combler un déficit de Fr. 90'000.--.

Séance ordinaire du 13 mars 2008

A ce sujet, M. Dorsaz signale que la participation des centres est effective depuis deux ans, à hauteur de Fr. 5'235.-- par année et que la FAS'e a annoncé, que pour cette année, il y aurait un deuxième montant à payer d'environ Fr. 5'000.-- à Fr. 10'000.--.

Un autre commissaire trouve inadmissible qu'après 5 ans passés à la Commission des affaires sociales, il n'a toujours pas compris comment cela fonctionne, il faut exiger que le directeur de la FAS'e vienne donner des explications complètes. Quant au fait de demander aux centres de payer, c'est un transfert de déficit déguisé. Ne serait-il pas plus judicieux que le canton dise officiellement qu'il faut subventionner davantage la FAS'e ?

M. Baertschi tient à dire que la FAS'e est une structure compliquée, elle est financée à 45 % par l'Etat et 55 % par les communes. Le financement varie en fonction de l'histoire de chaque commune et du nombre d'activités. Les animateurs rémunérés par l'Etat et les moniteurs en grande partie par les communes. La grosse difficulté est liée au fait que le 95 % du budget de la FAS'e est consacré aux salaires.

Il mentionne encore que les conventions sont du domaine de l'Exécutif, les centres peuvent indiquer leurs souhaits, mais il faut aussi donner des priorités en fonction de la réalité.

Pour conclure, la Présidente propose que chacun consulte le site internet de la FAS'e et qu'une audition d'un responsable de la FAS'e soit agendée à la prochaine séance.

c) Divers

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : Un commissaire demande si la commune ne pourrait pas participer au financement des abonnements TPG à concurrence de Fr. 50.-- comme c'est le cas dans certaines communes. Il demande de mettre ce point à l'ordre du jour d'une prochaine commission. M. Baertschi pense qu'il serait plus judicieux de faire sa proposition au Conseil municipal.

Une commissaire demande pourquoi la Mairie a fait fermer le local « Afterschool » M. Baertschi lui répond qu'il ne s'agit pas d'une initiative de la mairie et qu'il va faire le nécessaire pour le rouvrir.

La Présidente nous donne lecture de la lettre des parents d'élèves de l'école enfantine de Cérésole qui nous expriment leur reconnaissance d'avoir tenu compte de leurs préoccupations.

On nous annonce le vernissage de « Kesl Elles fon ».

M. Baertschi signale que la « fourchette verte » a été attribuée à Lancy.

Enfin, il nous distribue le dossier du groupe « A la Vista » qui demande une subvention à la Commune, le Conseil administratif accueillera les critiques et suggestions.

**13. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 28 février 2008 -
Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY**

Séance ordinaire du 13 mars 2008**a) Visite des installations du stade de Lancy-Florimont
présentation du club**

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : En préambule, M. Renevey nous précise que cette visite a pour but de permettre aux commissaires de voir les travaux en cours et de se faire un aperçu de la troisième étape des travaux à venir, pour lesquels il y aura des crédits à voter.

M. Coray rappelle que les travaux ont commencé fin août 2007 et qu'il a fallu les interrompre à cause du froid. Tout ce qui pouvait être fait au niveau de la préparation des sols avait été réalisé.

Ces dernières semaines, avec le soleil et une température plus clémente, la pose du gazon synthétique a pu débuter sur le petit terrain à 9 joueurs et, si la météo le permet, continuera sur le grand terrain.

L'éclairage est en place, grâce aux nouvelles technologies, les projecteurs sont plus petits, plus puissants et plus économiques. Maintenant ils sont montés sur rail et, à l'aide d'un moteur et d'un treuil, toute la herse descend à hauteur d'homme, il n'est plus nécessaire de monter en haut du mât. Une clôture est posée et des arbres sont plantés le long du viaduc. Le mât Swisscom va être déplacé. La pose du revêtement de sol de la piste de saut en longueur suivra.

Les gradins côté Pont-Butin ont été démolis, et il est prévu, dans la 3^{ème} et dernière étape, de prolonger les gradins côté buvette.

La rénovation du stade a été prévue en 3 étapes. La 1^{ère} comprenait la réfection du terrain naturel en terrain synthétique avec un agrandissement, la 2^{ème} étape est en cours et la 3^{ème} concernera la buvette, les vestiaires, les gradins et le terrain de basket. M. Coray nous présente une ébauche des plans, il est prévu un bâtiment sur 2 étages : au rez inférieur, les vestiaires avec accès direct au stade et au rez supérieur buvettes, infirmerie, salle de réunion et locaux techniques. Afin de permettre l'exploitation du club pendant la durée des travaux, l'étude prendra en compte la construction d'un village de containers pour la buvette, les vestiaires et les sanitaires. Les architectes et ingénieurs préparent le dossier y relatif pour la présentation aux diverses commissions en vue du vote d'un crédit d'étude.

Présentation du club - Mme Mezzanotte est à la tête du club depuis le mois de septembre. Lancy Sport évolue en 2^{ème} ligue, il y a 19 équipes de juniors en championnat et 4 équipes de juniors qui ne le sont pas. Environ 80 juniors fréquentent l'école de foot. Le club compte 520 juniors actifs. Il y a 12 arbitres et 28 entraîneurs.

Le comité fonctionne à 10 membres et se réunit une fois par semaine. Grâce à une bonne gestion du club et aux sponsors ; il n'y a pas dépassement de budget.

Le club n'a pas d'équipe féminine, il faudrait un vestiaire de plus. Actuellement, les filles jouent avec les garçons et changent de club quand arrive l'âge des championnats mais, après la 3^{ème} étape des travaux, des équipes féminines seront certainement créées.

A la question d'un éventuel rapprochement avec le club du Grand-Lancy, elle répond que la proposition s'était soldée par un échec dans le passé. Elle envisage toutefois une fusion, mais ne s'y attellera pas avant 2010. Elle a d'autres priorités, puisque l'année prochaine, le club de Lancy Sport fêtera son 90^{ème} anniversaire.

Séance ordinaire du 13 mars 2008

Pendant l'Euro, le club sera ouvert tous les soirs pour les petits joueurs de foot et il y aura un écran géant pour accueillir tout le monde dans un esprit festif. Le Président félicite le Lancy Sport qui est un club dynamique et formateur de jeunes.

Mme Mezzanotte rappelle que le foot est un sport bon marché et accessible à tous, et que sans lui, beaucoup d'enfants traîneraient dans les rues, elle signale que le club gère aussi des cas difficiles et que les entraîneurs font presque un travail d'éducateurs.

A une question d'un commissaire concernant les problèmes de violence lors des matches ou des agressions sur les arbitres, elle répond qu'elle n'a pas eu de souci jusqu'à maintenant. Le club a toujours une personne du comité au bord du terrain, ce qui dissuade les jeunes de commettre des agressions. Cependant, elle s'occupe personnellement du suivi, elle reçoit les parents et veille à ce que ce genre d'incidents n'arrive pas.

Afin de sensibiliser les jeunes sur la violence vis-à-vis des arbitres, elle a mis en place un travail avec les ados où ils doivent arbitrer eux-mêmes. Ceci afin qu'ils se rendent compte de la difficulté de cette tâche. Cette solution a porté ses fruits puisque le club a réduit ses frais d'amende pour manque de respect envers les arbitres de 50 %.

Pour conclure, M. Renevey souhaite saluer le dynamisme de Mme Mezzanotte et le fait que cela soit une femme qui préside le club car ce n'est pas fréquent. Au nom du Conseil municipal, il la remercie pour l'ensemble de son travail.

b) Divers

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : M. Renevey a 4 divers :

1. Il nous présente le projet des nouveaux abonnements (saison et 10 entrées) pour la piscine
2. Il nous annonce une séance pour fin mars avec les différents clubs sportifs qui utilisent des salles de gymnastique et ceci en vue de l'établissement d'un calendrier pour l'année prochaine
3. Il nous annonce également les négociations entre Lancy et Plan-les-Ouates concernant la répartition de la nouvelle salle de gymnastique qui est en construction sur la commune de Plan-les-Ouates
4. Il nous fait part d'un certain nombre d'objectifs que le conseil de fondation des Evaux a défini et nous annonce qu'un grande fête aura lieu aux Evaux le 30 août « Evaux Marque Prêt Partez ».

A la question d'une commissaire qui proposait d'associer les présidents des clubs, voire les utilisateurs des locaux dans la réflexion pour toute nouvelle construction sportive afin de comprendre les réels besoins, M. Renevey répond que cela avait déjà été le cas pour la 3ème étape des travaux du stade de Lancy-Florimont et qu'il était d'accord, dans la mesure du possible, d'essayer d'intégrer ces derniers dans les réflexions.

14. MOTION DU GROUPE UDC « INTERDICTION DE L'ACCES DES CHIENS DANS LES PARCS PUBLICS »

M. FLOREY : Je rajouterai simplement 2-3 éléments à cette motion. Tout d'abord, dans l'exposé de motifs, j'aurais pu écrire un roman d'exemples de situation, mais je rajouterai celui-ci, démontrant une fois de plus la nullité de la décision du Conseil administratif.

Séance ordinaire du 13 mars 2008

Sur le chemin de l'école, bon nombre d'enfants qui empruntent le chemin du Clos pour se rendre à l'école des Palettes croisent régulièrement des chiens sur ce tronçon puisqu'il y a un emplacement réservé à ces derniers, qui jouxte le préau de l'école des Palettes sans que cela ne pose problème. Pourquoi cela ne serait-il pas possible dans les parcs publics ?

Cette motion défend également deux principes fondamentaux à mes yeux :
La défense des libertés individuelles
La responsabilisation du citoyen face à ses devoirs

Pour conclure, j'invite ce Conseil à voter oui à cette motion et par la même, se départir de la tutelle du Conseil administratif qui, à mon sens, nous prend plus pour une chambre d'enregistrement, comme la Douma en Russie, qu'un Pouvoir Législatif.

Et je terminerai par ces mots qui sont la devise du journal de notre section cantonale qui je l'espère en laissera songeur plus d'un d'entre vous : « Ce n'est pas à l'Etat de s'occuper de nous; c'est à nous à nous occuper de l'Etat ! »

M. ERETZIAN : Etant donné les deux pétitions que nous avons reçues et le grand émoi d'une tranche de la population que provoque l'interdiction des parcs lancés aux chiens, nous ne pouvons rester sourds à ce mécontentement. Par conséquent, le groupe Union Libérale-Radicale ne s'oppose pas à la motion sur son fond.

Mais certains points de cette dernière étant difficilement applicables ou flous, nous demandons un renvoi à la prochaine Commission de la sécurité, afin que le texte soit affiné en tenant compte des demandes contenues dans les pétitions.

M. ALONSO : Décidément, l'UDC a un problème avec les animaux. Les personnes on les traite comme des moutons et les chiens comme des personnes, c'est incroyable. Je reviendrai juste sur deux, trois points. Cette motion qui en fait est grandiloquente pour pas grand chose, qui oppose les chiens aux enfants, c'est une drôle de mise en commun, donc tout cela pour vous dire que nous ne voterons pas cette motion. Nous ne voyons aucun sens dans cette dernière, d'autant plus qu'il ne s'agit que de parcs où sont des jeux d'enfants.

M. ERETZIAN : Je réagis aux propos de M. Alonso, vivant au Petit-Lancy, je vous rappelle que la promenade des chiens au parc Louis-Bertrand est très sociale, et c'est important pour les personnes âgées qui se rencontrent et discutent.

M. STUDER : Je n'aimerais pas revenir sur le fond du débat parce que les animaux, je les adore, les chiens en particulier. Je voulais juste revenir sur la proposition de motion qui a été présentée par M. Florey, la première que j'ai eu l'occasion d'avoir entre les mains. J'aimerais juste mettre une petite touche d'humour noir dans cette soirée, puisqu'il s'agit de chiens. C'est avec un réel plaisir, il est des choses que l'on se doit de ne pas boudier, que j'ai pris connaissance du document réalisé avec ardeur et passion par mon collègue M. Florey. Je trouve que se donner autant de peine, et surtout en avoir, est vraiment méritoire.

Mais, si sur le fond, et Dieu sait si on n'en est pas loin, je ne puis que partager le souci qu'engendre inévitablement une mesure aussi impopulaire que l'interdiction pure et simple de tout chien dans un parc public, il n'en est toutefois pas de même en ce qui concerne la forme dont les contours sont loin d'être harmonieux.

N'étant pas de langue maternelle française, je comprends d'autant mieux quels efforts il faut déployer pour rédiger un texte aussi exigeant. En dehors du choix du vocabulaire, des tournures de phrases, de

Séance ordinaire du 13 mars 2008

la syntaxe et autres pièges du genre, l'orthographe reste un mystère insondable pour bon nombre d'entre nous.

J'ai trouvé assez cocasse qu'un parti qui prône l'intégration des migrants par, entre autres, la maîtrise d'une langue nationale, ose le pari de présenter un document en français. Il fallait le faire.

Lors des discussions relatives au budget 2007, j'avais déjà constaté que nos collègues de l'UDC avaient une façon toute personnelle d'arranger les résultats prévisionnels, pourtant basés sur un plan comptable dont le principe d'application est très clair. Il en va de même maintenant avec les pourcentages de parcs à interdire aux chiens, avec ou sans leurs utilisateurs.

Aujourd'hui, je dois me rendre à l'évidence, après les bases de calcul, celles de l'écriture ne semblent pas non plus être sur le point d'être maîtrisées.

Courage les amis, quelques cours du soir devraient rapidement avoir raison de ces lacunes. C'était ma touche d'humour.

M. LUSSE : Je dois dire que j'admire et je savoure aussi les quelques propos qui viennent d'être tenus, on est dans la bonne humeur. Alors, permettez-moi aussi de me mettre au même niveau, c'est-à-dire au raz des pâquerettes. Permettez, à ceux qui nous critiquent, de dire qu'un parti qui se veut d'une droite patriotique et démocratique aime laisser à ses membres quelque liberté d'interprétation et de présentation de motion, à l'encontre de la lourdeur dogmatique et mono-pensée que certains partis de gauche veulent nous attribuer. Maintenant, si on veut sortir du débat des formes, il est vrai que notre parti trouve dommage que dans les décisions, qui sont peut-être en premier lieu, du ressort du Conseil administratif, mais qui manifestement vont amener des mécontentements et des pétitions qui nous reviennent, on n'ait pas pu en discuter préalablement et, d'après les investigations que j'ai faites, ce sujet de nomenclature des parcs interdits n'a pas été abordé en commission, nous le regrettons, cela nous aurait peut-être évité d'être là.

Dernier point que j'aimerais soulever pour rejoindre M. Studer, on parle de chiens méchants, on parle de chiens dangereux, on parle de beaucoup de choses, on parle de maîtres, parce que les chiens en définitive ne peuvent faire que ce que les maîtres leur permettent de faire, mais on oublie, je crois que c'est ce qui est arrivé dans ces pétitions, que c'est aussi une autre appellation qui est très belle « animal de compagnie ». L'animal de compagnie, comme il a été dit par un de mes collègues, est l'apanage des personnes âgées, et très sincèrement, une personne âgée qui a un chihuahua, yorkshire ou autres, et qui, en bas de chez elle a un parc, je ne la vois pas faire des kilomètres, pour autant bien entendu, qu'elle se munisse de l'indispensable cornet plastique pour ramasser les déjections de son animal, mais pour cela, il me semble que nous avons des gens dans la commune pour faire respecter ceci. Donc, je retiens la proposition de notre groupe Radical-Libéral, et nous nous rallierons, si c'est la majorité, au renvoi en commission de cette motion.

M. LANCE : J'aimerais vous rappeler d'où vient cette décision du Conseil administratif, c'était suite à la fameuse affaire de l'enfant qui avait été agressé en ville de Genève en 2006. Il y a eu ensuite une décision du Conseil d'Etat de museler les chiens dans les parcs. En novembre 2006, il a été mis en place un règlement transitoire concernant le port de la muselière, et à ce sujet, en date du 20 novembre 2006, le Département du territoire demandait et je cite les termes de son courrier : « c'est ainsi qu'il faut reprendre la liste des parcs publics où le port de la muselière est obligatoire pour tous les chiens établie par votre commune, examiner quels sont les parcs qui seront interdits à ces animaux, notamment s'ils sont particulièrement fréquentés par des enfants ». Sur cette base-là, je précise le Conseil administratif précédent a défini un certain nombre de parcs, uniquement par rapport à l'emplacement de jeux d'enfants. Il est vrai que, dans notre décision, je le reconnais moi-même, nous n'avons pas évoqué la problématique sociale de ces parcs par rapport en particulier aux

Séance ordinaire du 13 mars 2008

personnes âgées, mais nous avons établi cette liste de 11 parcs sur les 17 qui existent à Lancy, et depuis le 1^{er} janvier 2008, ces parcs sont interdits aux chiens suite à un arrêté du Conseil d'Etat. Comme l'a dit la rapporteuse lors de la Commission de la sécurité, depuis le début de l'année, nous n'avons pas amendé un seul propriétaire de chiens quant à cette interdiction. Nous ne désirons pas revenir en arrière, mais nous allons mettre en place des panneaux pour indiquer ces périmètres interdits, et c'est vrai qu'il y a certains ajustements à faire, parce que nous nous rendons compte que cette décision était un peu abrupte. Nous allons donc faire des ajustements par rapport à ces périmètres d'interdiction, et nous allons voir après une année, quels sont les effets de ces interdictions à tout chien aux abords des parcs des jeux pour enfants.

Laissez-nous au moins une année pour mettre en place ce dispositif, entre-temps, nos ASM et nos agents de parcs tournent dans la commune pour essayer de sensibiliser tous les propriétaires de chiens. Je peux vous dire que nos agents de parcs, parce que nous recevons régulièrement des rapports de leur part, sont souvent en discussion avec des propriétaires de chiens, pour les sensibiliser ; le dernier rapport que nous avons reçu aujourd'hui, je peux vous dire qu'à toutes les pages, ces agents constatent que plusieurs personnes, plusieurs citoyens sont avec des chiens dans tous les endroits de la commune sans laisse, donc là, il y a un manque évident de responsabilité de la part de certains propriétaires de chiens. Même si ce n'est pas la majorité, malheureusement, en tant qu'autorité, nous devons prendre ce genre de décision par rapport à des interdictions. Ce n'est pas dirigé contre les personnes âgées, loin de là, nous sommes bien conscients de l'aspect social de ces animaux, mais à un moment donné, nous devons faire respecter certaines règles sur notre territoire communal. Je dois vous dire que nous avons reçu aussi beaucoup de félicitations par rapport à cette mesure. Et cela a été aussi dit en commission, nous délivrons à peu près entre 1200 et 1300 médailles pour les chiens à Lancy sur 27600 habitants, il faut aussi une certaine proportionnalité par rapport à cette mesure. Il y a quand même une grande partie des habitants qui apprécie cette mesure, et je tiens aussi à rappeler le dernier vote qui a eu lieu le 24 février par rapport aux chiens dangereux. La Ville de Lancy était l'une des communes qui a voté d'une façon claire contre ces chiens dangereux. C'est une des communes qui a voté le plus fortement contre ces chiens dangereux. Ce résultat est aussi révélateur de la part de nos concitoyens. Donc, il y a quand même un sentiment d'insécurité par rapport aux chiens, et nous devons aussi prendre ces mesures de sécurité.

Pour ma part, il n'est pas nécessaire de renvoyer ce sujet en Commission de la sécurité, nous en avons parlé lors de la dernière séance, les gens ont pu s'exprimer, laissez-nous faire cette expérience pendant une année, mettre en place ces panneaux dans ces parcs, nous allons sensibiliser encore une fois nos agents de sécurité dans ce sens. J'ai une réunion prochainement avec tous nos agents pour savoir comment ils doivent se comporter par rapport aux propriétaires de chiens ne respectant pas certaines règles, donc au nom du Conseil administratif, nous ne désirons pas revenir en arrière pour les prochains 12 mois par rapport à cette mesure.

Mme DILONARDO : Je suis une ex-propriétaire de chien, c'est en cette qualité que je voulais m'exprimer, et au nom de toutes les personnes qui m'ont contactée au Petit-Lancy village où j'habite. Personnellement, je n'ai pas entendu un seul retour très favorable, ce sont surtout les personnes qui n'étaient pas très contentes qui sont venues vers moi, et étant donné que j'ai signé la pétition, la première pétition qui a été lue lors du dernier Conseil municipal, je vais demander le renvoi en commission, parce que je continue à soutenir ceci.

M. ANNEN : Juste une petite chose par rapport à ce que le Conseiller administratif a dit. Oui, le 24 février, nous avons voté majoritairement une loi contre les chiens dangereux de plus de 25 kg. J'ai aussi eu un chien, un teckel nain, il ne faisait pas plus de 25 kg, les chihuahuas ne font pas non plus, plus de 25 kg. Dans ce cadre-là, je pense qu'il y a peut-être une application de ce règlement qui est un peu, à mon avis, trop restrictive. C'est là-dessus qu'il faudrait qu'on se penche, justement pour tenir compte de ces votations du 24 février, on parle de chiens dangereux, et je me réjouis de voir les

Séance ordinaire du 13 mars 2008

agents de parcs qui vont courir après des personnes qui promènent leur chihuahua pour leur dire, il ne faut pas y aller ; parce que je ne suis pas sûr qu'ils vont s'approcher des chiens, avec des pitbulls, qui sont un peu plus dangereux, c'est un peu plus difficile.

M. LANCE : Ils le font déjà, je peux vous communiquer le rapport des agents de parcs que nous avons reçu aujourd'hui, il fait pratiquement 30 pages, à chaque page, à deux reprises par page, il y a des problèmes avec des chiens.

M. ERETZIAN : Je réagis à un propos de M. Lance concernant le sentiment d'insécurité par rapport aux chiens dangereux. Effectivement, j'ai été moi-même témoin d'un combat de chiens dangereux, mais pas dans le parc Louis-Bertrand, pas dans d'autres parcs de Lancy, mais dans le parking Louis-Bertrand. Je peux vous dire que cela fait bizarre, j'ai appelé la police municipale qui est intervenue rapidement, c'était des français qui entraînent leurs chiens. Il faut comprendre d'où vient le sentiment d'insécurité, et je pense aussi que ce n'est pas en interdisant les chiens qu'on apprend à vivre avec des chiens. Il y a un comportement à avoir, on me l'a appris déjà tout petit à avoir un certain comportement, et en interdisant le contact avec ces animaux, je pense que cela ne sert à rien, au contraire on accentue le malaise. A l'heure actuelle, nous sommes en ville suburbaine, il ne faut pas se couper aussi de la nature avec les animaux. Cette décision va durer encore une année, je ne vois rien qui peut la justifier.

M. ALONSO : Evidemment, on a un Conseil administratif qui a pris des mesures, on a des agents dans les parcs qui travaillent avec la population pour ceux qui ne respectent pas les règles, il ne s'agit en aucun cas d'interdire quoi que ce soit. Il s'agit d'apprendre les règles de vie commune avec ces chers animaux. Pour nous, il n'y a pas de raison de faire monter une énorme mousse sur quelque chose qui n'existe pas. Personnellement, je pense qu'on doit passer au vote de cette motion.

M. VITALI : J'ai été propriétaire de chien, j'avais suivi des cours de dressage, j'avais un enfant de 5 ans. Lorsque mon enfant est né on a montré le linge, les pampers au chien. Je suis rentré un soir et deux minutes d'inattention, mon chien grognait en direction de la chambre. J'ai dit, c'est fini, je ne le veux plus. Je parle en tant que père d'enfant, il y a énormément d'autres parcs où l'on peut promener les chiens, mais s'il faut maintenant mettre les enfants dans des cages et les chiens qui se promènent autour, on peut aussi.

M. FLOREY : J'entends bien les remarques qui ont été faites, je dirai simplement que moi-même j'ai 5 enfants, j'ai 2 chiens, je ne vois pas ce qui peut empêcher quelqu'un qui promène son chien, de traverser un parc où il y aura un emplacement de jeux, étant entendu que la loi est bien spécifique, nous avons l'obligation de tenir nos chiens en laisse, et au besoin, de nettoyer leurs déjections.

Mme CASUTT : Je veux parler en tant que maman plutôt que de propriétaire de chien, ce que je trouve le plus désagréable avec les chiens c'est que souvent ils ne sont pas tenus en laisse, mais c'est surtout les déjections. Lorsqu'on va au parc avec des enfants, ce n'est pas pour les ramener avec des crottes plein les pieds. Je pense que sur la commune, en dehors des parcs, j'ai l'impression que c'est surtout le parc Louis-Bertrand qui pose problème. Il faudrait voir s'il n'y aurait pas une petite zone qui pourrait être destinée aux chiens. Dans les autres parcs, il y a des enfants qui jouent, étant donné que la plupart des propriétaires de chiens sont incapables de les tenir en laisse, incapables de ramasser les déjections, c'est désolant pour ceux qui ont toujours respecté cela. Je pense qu'il y a assez de parcs où les propriétaires de chiens peuvent aller se promener, au bord de l'Aire, partout où c'est possible.

M. BONFANTI : Je suis étonné du débat qui a lieu par rapport à cette motion, parce que la seule réponse qu'on donne par rapport à la détresse des personnes âgées, c'est dire il faut qu'on les laisse se promener dans les parcs où il y a des enfants. Est-ce qu'il n'y aurait pas d'autres mesures sociales

Séance ordinaire du 13 mars 2008

qui pourraient permettre à ces personnes de ne pas se sentir si seules. La seule solution que vous avez, le groupe UDC, c'est de dire il faut que ces personnes puissent sortir et se balader dans un parc. On sait que la majorité ne le fait pas avec la laisse, donc les enfants sont autour, je me dis qu'il y a bien d'autres mesures qui seraient profitables à ces personnes âgées, et j'attends vos réponses à ce niveau-là. Pour moi, cela n'est pas une vraie réponse de dire, il faut les laisser se promener dans les parcs avec les enfants qui sont autour. C'est bien facile de dire, ils devraient tous être tenus en laisse, mais on sait que ce n'est pas le cas. A la limite, je soutiendrai la motion si on dit : chaque personne qui a un chien qui n'est pas tenu en laisse, on inflige une amende de Fr. 1'000.--.

M. FLOREY : Faites une motion.

M. BONFANTI : Non, vous faites une motion plus précise. Pour l'instant, on ne peut pas à ce niveau-là avoir des demi-mesures, de dire, on laisse les chiens en liberté dans un parc, et à un moment donné, il arrivera ce qui doit arriver. Peut-être qu'il ne se passera rien pendant un an ou deux, mais le jour où un accident se produira, qui sera responsable ? Ce sera le Conseil municipal, ce n'est pas le Conseil administratif qui sera responsable. On dira, comment a-t-on pu laisser des chiens aller dans des parcs où il y a des enfants ? Je pense qu'il n'y a pas de demi-mesure à prendre. Tous les chiens qui sont dans les parcs n'ont pas de laisse. Laissons le Conseil administratif faire son travail, c'est-à-dire, faisons un essai d'une année, on verra si cela porte ses fruits, et après, on pourra modifier. Pour l'instant, allons dans ce sens et évitons peut-être qu'un jour il y ait un problème avec un enfant qui soit blessé. Je ne parle pas seulement au niveau physique mais surtout psychologique de l'enfant dans toute sa vie. Je préfère être plutôt du côté des enfants que me mettre du côté des chiens.

M. LUSSI : Il est certain qu'on est dans un sujet sensible, je ne peux quand même pas laisser dire n'importe quoi. Pour répondre au dernier intervenant, il est vrai que l'UDC, aime la liberté individuelle. Nous sommes contre ces mesures faciles où on interdit. La loi depuis le début de l'année est très précise, il y a eu un codicille important de cette votation populaire interdisant les chiens dangereux de plus de 25 kg. J'ai écouté avec attention le rapport de M. Lance, vous savez que je travaille dans une autre commune, je n'ai pas de rapport de ce genre, j'ai grosso modo, 25 contraventions entre Fr. 200.-- et Fr. 500.--. Je peux vous dire que, dans la commune où je travaille, l'ordre revient, parce que le but et le but de cette motion c'est de dire, nous avons 1000 conducteurs ou propriétaires de chiens, nous n'en avons pas 1200 à discipliner.

Donc, ayons le courage d'aller sanctionner fort ceux qui contreviennent aux règles, et laissons les gens paisibles, voire les personnes âgées qui ne vont pas aller mettre en danger les enfants, mais par contre, je rappelle qu'il ne s'agit pas de laisser les chiens en liberté dans les parcs, la loi est très précise à ce sujet. Je tenais juste à refixer le débat, l'UDC n'interdit pas juste pour faire plaisir aux personnes âgées, mais le principe de base, nous refusons les punitions générales et demandons à ce que les contrevenants soient plus lourdement sanctionnés.

M. OLOFSSON : Juste pour recadrer un peu le débat, pour ne pas faire un débat trop chiens, trop enfants, je crois que nous avons vu avec les diverses pétitions que nous avons reçues, qu'il y a un problème sur la désignation des parcs, dans le détail de l'application de la loi. Interpellé au mois de janvier lors de notre séance, M. le Maire nous avait dit effectivement que cette décision avait été prise, selon ce que j'ai compris, pour un court terme, un moyen terme. Nous sommes aujourd'hui au mois de mars, et j'apprends de la bouche de M. Lance qu'il faut laisser une année d'essai, que les panneaux ne sont toujours pas posés dans certains parcs à chiens. C'est pour cela, je pense qu'il serait sage de peut-être réduire l'audience du débat très passionné que nous avons ce soir à la Commission de la sécurité, afin que cette motion accompagne notre réflexion évolutive sur la désignation exacte de certains parcs, et notamment, j'aimerais quand même revenir sur le sujet, du parc Louis-Bertrand, qui pose, à mon avis, un certain problème que personne ne pourrait nier aujourd'hui. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas voter le renvoi de cette motion, qui a

Séance ordinaire du 13 mars 2008

certes beaucoup d'imprécisions et d'imperfections, votons pour que la Commission de la sécurité l'étudie et nous reviendrons sur le sujet dans un délai quelque peu plus court que d'une année qui vient de nous être annoncé.

M. ALONSO : La motion est présentée, je crois qu'il faut voter pour ou contre. Nous, nous allons nous opposer.

Proposition de renvoi à la Commission de la sécurité refusée par 11 oui – 19 non.

Motion rejetée par 5 oui – 23 non – 2 abstentions. (Voir Annexe).

15. RESOLUTION DU GROUPE UDC « PEAGE URBAIN : LES COMMUNES SUBURBAINES LE PAYERONT »

M. LUSSI : Je ne vais pas vous la relire puisque vous l'avez trouvée sur vos places. Je pense que tout Lancéen sera touché ou peut-être sensible à un projet unilatéral pris par la Ville de Genève sans concertation, raison pour laquelle, il s'agit d'une résolution destinée à relever la gêne que ceci risque de produire pour nos citoyens et nos habitants. Nous demandons que le Conseil administratif transmette cette résolution aux autorités adéquates.

En fonction de ceci, au-delà d'un débat partisan, je ne peux que vous inviter à voter cette résolution.

M. PROGIN : Voilà qui va me réconcilier avec M. Lussi. Si, sous des aspects de développement durable et écologiques que nous défendons, le Conseil administratif de Genève a pris cette mesure, à notre avis, elle est prise de manière péremptoire avec un grand nombre d'interrogations et pas beaucoup de bon sens. Aussi, nous soutiendrons la motion de notre collègue.

M. MARCHIANDO : D'après ce que j'ai lu dans la presse, il me semble que le projet du Conseil administratif de la Ville de Genève n'est pas forcément déterminé pour fixer absolument le péage urbain. Je ne vois donc pas la raison de cette motion, sauf peut-être un élément, il est nécessaire que les communes suburbaines prennent contact, peut-être à travers l'Association des communes genevoises, avec la commune de Genève pour que cette problématique de péage, de circulation dans la ville de Genève soit prise en compte avec les communes adjacentes, afin qu'elle ne devienne pas le parking général de la commune de Genève. L'essentiel des gens qui viennent, ce sont essentiellement des gens qui viennent au-delà de la périphérie de la ville de Genève et des communes suburbaines, beaucoup viennent de France et du canton de Vaud.

M. STUDER : Je suis ravi du contenu de ce projet de résolution, même si sur la forme, j'ai d'autres choses à dire. Je suis bien entendu totalement opposé à un principe de péage dans la ville de Genève, simplement il y a deux, trois choses dont il faut absolument tenir compte. On parle dans cette résolution du mode de transport qui doit être libre suivant les déplacements, il y a un moment donné où la liberté des gens s'arrête où commence celle des autres. Que Lancy et d'autres communes subissent de plein fouet les nuisances c'est évident, on doit aussi défendre un peu notre environnement et notre mode de vie. Ce qui est important, dans cette résolution, on parle plutôt du transit, on dit plutôt que ce sont ceux qui vont d'un côté à l'autre passent par la ville de Genève et paient. Il faut savoir que 60 % des gens qui travaillent en ville, viennent avec leurs véhicules, sont certains d'avoir une place de stationnement, donc là, on ne parle pas de transit. On parle bien de gens qui traversent une commune comme la nôtre ou d'autres pour aller s'arrêter au centre ville avec leurs voitures. Je pense que c'est ce problème-là que les autorités administratives de la Ville de

Séance ordinaire du 13 mars 2008

Genève veulent cerner et combattre, ce n'est pas par ce moyen-là que moi je combattrais, si je pouvais le faire, je trouve que c'est totalement inutile.

M. ALONSO : Je crois que cette résolution a l'avantage de mettre le doigt sur plusieurs choses qui sont importantes pour nous. De ce point de vue, je pense que ce serait bien qu'on la mette à l'étude. Je ne vois pas pourquoi la commune de Lancy devrait prendre position sur quelque chose qui est à l'étude, sur quelque chose qui n'est pas encore décidé.

M. MIZRAHI : Je suis un peu interloqué par ce débat, par cette résolution qui est tout de même un peu démagogique. Je comprends tout à fait qu'on se pose des questions par rapport au péage urbain, notamment par rapport à son étendue, à ses limites. Simplement, je crois qu'il y a des objectifs que l'on ne partage pas avec vous, M. Lussi, du reste, on le savait déjà. Quand vous dites que ça devrait être un droit pour tout le monde inaliénable de traverser la ville, j'ai envie de dire non. Nous aussi, dans notre commune, on revendique le droit d'avoir des espaces de bien-être, de qualité de vie et que notre commune ne soit pas traversée par un trafic de transit qui n'a pas sa raison d'être. Vous parlez, par exemple, des gens qui se rendent à Versoix, Chambésy, quoi de plus normal de demander qu'ils empruntent l'autoroute de contournement, vos doutes sur le péage urbain, je les partage aussi, mais pas sur la manière dont vous présentez les choses. En plus l'aspect anti-social, je ne suis pas convaincu, je vous rappellerai quand même que les études vous montrent que les bas et moyens revenus prennent davantage les transports publics. Donc, tout dépend de l'utilisation qu'on fait aussi d'une éventuelle taxe, par exemple, pour financer les transports publics, ou pour financer peut-être, je ne sais pas, la traversée de la rade, puisque vous avez l'air de tellement y tenir.

Un renvoi en commission, pourquoi pas ? Mais en tout cas sur le fond, il n'y a qu'un seul point qui me semble devoir être préservé dans votre résolution, et si on en vient à voter là-dessus, je demanderai qu'on vote sur cet amendement. Je pense qu'on ne peut garder que le point 2 de votre déclaration, c'est-à-dire qu'il y ait une coordination entre la Ville de Genève et les communes suburbaines, cela me semble absolument indispensable. Mais pour le reste, je rejoindrai mon camarade Marchiando tout à l'heure, à savoir, que pour le moment, il n'y a absolument rien qui est fait, la Ville lance une étude sur la question. Arrêtons de nous faire mousser dès qu'une autre commune lance une étude sur une question, en plus, les garanties sont nombreuses. Je vous rappelle que pour que ce péage urbain entre en vigueur, il faudrait une dérogation à la constitution qui devrait être votée par l'assemblée fédérale. Alors, M. Lussi, je vous en prie, calmez-vous.

M. ANNEN : C'est la soirée des oppositions avec nos amis les Socialistes, mais ce n'est pas grave, je pense que cela va continuer, c'est le jeu politique. Je reviendrai juste sur ce qu'on est en train de dire, oui, on ne va pas se battre sur quelque chose qui n'existe pas encore. Vous avez raison, attendons que cela existe, que ce soit posé et puis après on dira on n'en veut plus, et on nous dira, c'est trop tard. A un moment il faut commencer à anticiper les choses, je pense que la Ville de Genève, dans certains cas, ne fait que ce qu'elle veut, quand elle le veut, sans se préoccuper des communes suburbaines. Je vous rejoins là-dessus, il faut qu'il y ait une concertation et qu'on oblige à un moment ou à un autre la Ville de Genève à dire, on n'est pas dans un rayon monarchique où la périphérie ne doit pas compter.

Maintenant sur le principe, pour moi, il ne pose aucun problème et en tout cas personnellement, j'accepterai cette résolution pour qu'on puisse réagir rapidement et qu'on n'attende pas d'affiner les choses pour pouvoir dire à la Ville de Genève, on a quand même un problème avec ce péage urbain.

M. BONFANTI : Il faut savoir que pour le péage urbain, c'est une modification de la constitution qui est demandée. Si c'est un péage urbain permanent, c'est la modification de la constitution, ceci est sûr, cela a été dit plusieurs fois. Ensuite, tout ce qui concerne les routes, c'est de la compétence du cantonal, la Ville de Genève a beau dire qu'elle veut introduire un péage urbain, elle n'en a pas les

Séance ordinaire du 13 mars 2008

compétences, elle ne peut pas le faire, c'est l'Office cantonal de la mobilité qui a les compétences au travers du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. J'ai l'impression que c'est un peu un pétard mouillé, vous m'excusez l'expression, mais on sait très bien que cela a été dit juste avant le Salon de l'Auto. Le Salon de l'Auto qui arrive, on va montrer qu'on est un peu contre l'automobile, donc on sort un élément comme celui-ci, et puis évidemment, il y en a qui tombent dans le panneau. On sait que c'est une infrastructure extrêmement coûteuse, si c'est permanent, cela ne peut pas l'être actuellement parce que cela doit passer au niveau de la constitution, ça ne passera forcément jamais. S'il y a des idées au niveau des deux chambres, cela ne passera pas avant 5 ans, voire 10 ans. Si cela est temporaire, on peut donner la compétence aux villes de faire un essai temporaire. Je vois mal la Ville de Genève dire, on va installer le péage urbain pour 3 ou 4 mois, et dépenser Fr. 700 millions pour l'installation, et ensuite, que fait-on de cette installation ? On sait déjà qu'il y aura une initiative. C'est un projet, j'ai l'impression que si on répond par l'affirmative, on va un peu passer pour des idiots, excusez-moi l'expression !

M. BAERTSCHI : Cette résolution étant arrivée cet après-midi, il est évident que le Conseil administratif n'a pas eu le temps d'en discuter dans sa séance plénière. Sur le péage urbain, même personnellement, je n'ai pas d'opinion, je crois que ce sont des choses qu'il faut voir, cela a été lancé à la diable comme le fait d'habitude la Ville de Genève, donc évidemment, on ne nous a pas consultés. Le mérite de cette résolution c'est surtout dans le deuxième point. C'est vrai que si on veut mettre un péage urbain dans la Ville de Genève, il faut d'abord qu'on se décide où s'arrête et où commence la ville, et on n'a pas du tout été consultés.

Ce que j'apprécie dans ce projet de résolution, c'est surtout qu'il laisse la porte ouverte à la discussion, parce que, arriver devant le Conseil municipal de la Ville de Genève, en disant nous avons une résolution qui nous dit nous nous opposons à l'instauration, c'est clair qu'on ne discutera plus. Il me semble que si on veut discuter avec les gens de la Ville de Genève, ce n'est pas en arrivant en disant : de toute façon on est contre, on n'a même plus à en discuter, c'est déjà non.

Ce que je souhaiterai, c'est que ce projet de résolution aille plutôt pour un soutien du Conseil municipal au Conseil administratif pour entreprendre, parce que c'est vrai que nous ne l'avons pas fait, comme nous, vous avez appris que Patrice Mugny voulait faire un péage urbain en ville de Genève, on n'a pas du tout été concertés. Ce qui pourrait renforcer la position de Lancy c'est d'arriver en disant : nous avons une résolution du Conseil municipal qui nous demande absolument de tenir compte des conséquences d'un péage urbain, nous voulons que le Conseil administratif discute avec ses collègues de la Ville de Genève, et comme cela, je crois qu'on pourra y arriver. Je pense que le Conseil administratif apprécierait d'être soutenu par le Conseil municipal pour discuter sérieusement, et non pas devant la presse avec le Conseil municipal de la Ville de Genève, simplement, il me semble difficile d'arriver comme cela, en disant : on a cela, on vous l'envoie, veuillez en prendre note, et cela s'arrêtera, on n'aura pas de discussion. Là, c'est clairement un non à quelque chose qui n'existe pas. Est-ce que cela existera un jour ? Je n'en sais rien, mais plutôt que de dire non tout de suite à quelque chose dont on ignore les conséquences, essayons d'arriver à discuter et peut-être qu'après cette idée de péage urbain tombera, je n'en sais rien. Mais n'en faisons pas un débat anti ou pro bagnoles.

M. FAVRE : Je suis content d'intervenir après le Conseiller administratif, c'est comme quand le Conseiller Fédéral est venu à Genève et a dit qu'il était pour le péage urbain ce n'est quand même pas anodin, à mon avis, il sait très bien qu'on va droit dans le mur. Messieurs, on n'est pas d'accord. C'est un peu la réponse du berger à la bergère. Je pense que c'est une remarque un peu maladroite.

M. LUSSI : Ceci dans aucun esprit de polémique, je dois vous avouer, je vous remercie, je suis étonné de la vivacité des propos, même si ce sont des critiques acerbes. C'est vrai que pour un projet qui nous tient peut-être politiquement à cœur, mais qu'on essaie justement de dépolitiser par rapport aux

Séance ordinaire du 13 mars 2008

incidences que cela peut avoir sur la population, je prends note de tout ce qui vient. d'être dit. Je dis simplement, parfois quand on est court, excusez-moi le terme, on peut me critiquer d'être lapidaire, et quand on est trop long, on rentre dans les détails. Cependant, dans la rédaction de ce projet de résolution, je dis cela pour M. Mizrahi, je suis vraiment resté dans l'esprit de votre règlement, l'article 4.1.7 qui dit : le projet de résolution est la voie par laquelle le Conseil municipal exprime son opinion sur un objet quelconque », on n'est pas encore dans des décisions, on est sur une opinion. Notre opinion est de dire que sur le fond, bien sûr, ce n'est pas encore une décision, c'est un projet, et bien, on peut exprimer notre opinion, comme quoi les Lancéens ne sont pas favorables à l'instauration d'un péage urbain, en tous les cas circonscrit aux limites de la Ville de Genève.

M. MIZRAHI : M. Lussi, sur la phrase que vous venez de dire, je suis tout à fait d'accord, c'est la manière dont vous avez rédigé votre projet de résolution que je conteste. Je propose que celui-ci soit renvoyé en commission, pour qu'on remette cela en forme, dans une forme correcte, autour duquel tout le monde ici puisse se retrouver. Je trouve que cela vaut la peine, comme cela on montre aussi une position qui soit un peu munie et consensuelle sur ce sujet-là, notamment par rapport aux discussions avec la Ville de Genève, je pense que cela ne peut que nous renforcer.

M. LINGG : Vous parlez de renvoi en commission, je suppose en Commission de l'environnement ? Ou quelle autre commission ?

Projet de résolution renvoyée en Commission de l'environnement acceptée par 24 oui – 5 non. (voir Annexe).

M. LINGG : Donc le projet de résolution est renvoyé en Commission de l'environnement et permettra de développer et d'affûter nos arguments, en vue d'une éventuelle prise de position et d'une opinion structurées.

16. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. FLOREY : J'ai été interpellé par des habitants du chemin de la Colline, chemin de Gilly qui m'ont demandé, concernant le bas du chemin de la Colline, côté route du Grand-Lancy, à la sortie du parc, s'il était prévu de mettre un passage piétons, dans l'affirmative, quand est-il prévu ? Ils m'ont également demandé si nous pouvions en mettre un autre à l'entrée Nord du parc ?

Mme RICHERT : Il s'agit d'une proposition. A de nombreuses reprises, la presse se fait l'écho de dépassements répétés des normes maximales admises d'émissions de particules fines. On sait que la cause principale, pas la seule mais principale, en est le trafic routier et que celui-ci est en constante augmentation. Or, à ce jour, il n'y a aucune mesure proposée par le canton pour contrer ces dépassements. Seul, l'exécutif de la Ville de Genève envisage une ébauche de mesures en plagiant l'idée d'un péage urbain, la faisabilité d'une telle mesure est étudiée actuellement.

On ne s'attaque pas aux causes mais aux effets, puisque ma fille m'a appris que, dans la crèche où elle effectue un stage en Ville de Genève, le personnel avait reçu, à la dernière occasion d'un dépassement, la consigne de ne pas faire sortir les enfants. C'est un comble ! On n'ose pas s'attaquer au trafic individuel, papa et maman peuvent rouler alors que leur enfant doit rester confiné dans la crèche. C'est une absurdité !

Pourquoi Lancy ne serait-elle pas pionnière, même si la compétence des communes est très limitée, pour inciter sa population à n'utiliser les véhicules à moteur que lorsque c'est vraiment nécessaire ?

Séance ordinaire du 13 mars 2008

On pourrait, par exemple, dans les périodes de pic mettre à la disposition de notre population un certain nombre de cartes TPG gratuites, assorties d'un dépliant explicatif pour présenter le pourquoi d'une telle initiative.

Je demande au Conseil administratif qu'il étudie la faisabilité d'une telle mesure et, pourquoi pas, fasse d'autres propositions et je demande à chaque Conseillère et Conseiller municipal quelle que soit son appartenance de réfléchir au problème.

Pourquoi pas, par exemple, venir aux séances du Conseil municipal et des commissions à pied, en bus, en tram, en vélo, en trottinette, lorsque l'usage de la voiture n'est pas absolument indispensable.

Ce bon exemple pourrait ainsi être diffusé au public. Il ne s'agit pas d'obliger quiconque par une volonté fondamentaliste à faire « le bien » mais de démontrer un véritable esprit citoyen. Ne sommes-nous pas là aussi pour ça ?

Mme ALONSO-PENTZKE : Comme promis lors de la séance du mois de février du Conseil municipal, vous avez trouvé à vos places le programme définitif de notre Journée Lancéenne de la Santé.

En effet, pas moins de 9 associations travaillant sur le terrain seront présentes afin d'informer nos concitoyens de manière directe sur leurs activités en matière de prévention du cancer.

Nous comptons également sur un panel de personnalités scientifiques qui ont accueilli cette activité avec un grand enthousiasme et ont offert leur participation de manière totalement solidaire à ce mouvement qui se crée pour la première fois dans notre commune, qui est par ailleurs, la première commune genevoise à organiser un événement de cet ordre.

Notre Conseil administratif soutient dès le début cette initiative, et nous aurons l'honneur et le plaisir de compter sur sa présence, pour l'ouverture officielle de la journée. Je tiens d'ores et déjà à le remercier.

Chers collègues, la santé est un sujet primordial qui dépasse les frontières de notre commune. En organisant cette journée, nous souhaitons favoriser, vous l'avez compris, l'accès à l'information sur une maladie qui atteint 10 % de la population, ce qui en extrapolant, signifierait qu'environ 2700 personnes à Lancy en sont atteintes.

De ce fait, comme vous l'imaginez, le soutien des autorités municipales par leur présence, est un message fort pour nos concitoyens, c'est pourquoi j'aimerais vous inviter tous à participer à cette journée, dans la certitude que la santé de notre population est un enjeu majeur qui dépasse les différends politiques.

C'est peut-être une manière de montrer que nous sommes en mesure de nous rassembler lorsqu'il s'agit de l'intérêt supérieur de nos citoyens. Soyez en remerciés d'ores et déjà et dans l'attente de vous retrouver à cette occasion, je vous remercie de votre attention et du soutien que, à ne pas douter, vous donnerez à cette activité.

M. MIZRAHI : J'ai une petite suggestion au Conseil administratif d'étudier s'il est possible et de quelle manière d'améliorer la connexion entre les transports publics, bus et trams et l'arrêt de train de Lancy Pont-Rouge. Actuellement, l'arrêt du tram a été conçu surtout à proximité du parking d'échange, et on observe que c'est dommage que l'accessibilité à la gare des transports publics n'est pas très bonne, cela diminue notablement le rayon d'attraction de la gare Lancy Pont-Rouge pour les habitants. Je pense que cette problématique devrait être étudiée.

Séance ordinaire du 13 mars 2008

M. VITALI : Je vais rejoindre un peu ma collègue. Comme il a été dit aussi en Commission des affaires sociales, et sur demande de M. Baertschi, j'ai proposé au Conseil administratif d'étudier la possibilité de participer à l'achat d'abonnements annuels TPG pour les citoyens lancéens, et cela à raison de Fr. 50.-- par exemple par abonnement. Fr. 50.-- étant offerts aussi par les TPG, si cette proposition est acceptée. Cela reviendrait à Fr. 550.-- au lieu de Fr. 650.-- pour les adultes et Fr. 350.-- au lieu de Fr. 450.-- pour les moins de 25 ans et les aînés. Pour rappel, le Canton et l'hôpital offrent Fr. 100.-- de déduction pour ses collaborateurs. Certaines communes, comme Aire-la-Ville, Lully, Avully, Bernex, Chêne-Bourg, Grand-Saconnex, Meyrin ont déjà opté pour une situation similaire.

De plus, il serait judicieux que la commune participe à raison de Fr. 100.-- sur l'abonnement annuel pour les étudiants post-obligatoire se rendant dans une école hors commune, ainsi que les collaborateurs bénévoles d'associations et restaurants scolaires qui travaillent pour Lancy.

M. ZEHFUS : Je prends donc le mandat que vous m'avez confié tout à l'heure. La course pédestre de Bernex aura lieu le 19 avril. Pour les Conseillers municipaux, une catégorie 4 km, 2 x 2 km à 16.45 heures. J'ai l'inscription d'une personne qui ne voudrait pas être seule. Je ne pourrai donc pas participer, donc si vous désirez vous inscrire, je serai un moment au carnotzet.

Mme DILONARDO : J'ai deux informations. Samedi 5 avril, il y aura beaucoup de choses sur Lancy. Je vous informe la Fête des enfants qui a lieu dès 10.00 heures à l'école d'En Sauvy qui est organisée par l'Association des parents d'élèves du Grand-Lancy. L'après-midi du même jour, mais au Petit-Lancy, dès 14.00 heures, la Fête du Bonhomme Hiver. Vous avez tous les détails nécessaires pour les deux manifestations en pages 4 et 5 du Lancéen.

M. ERETZIAN : Cela concerne le chemin des Clochetons, les parkings en épi à hauteur du club de tennis. Les zones des places sont en zone bleue, apparemment durée de 1 1/2 heure, mais il y a un panneau de 3 heures. Les automobilistes qui dépassent le temps reçoivent un avertissement et n'ont pas de contravention. Je n'ai pas bien compris ce qui se passe et désire une explication.

M. FAVRE : Concernant le jumelage, on reçoit des spams publicitaires, il y a un comité de soutien, on prend des gens du PDC, tous les partis. Je voulais dire à ces gens qu'ils cessent ce travail, qu'ils attendent que ce sujet soit traité en commission. Cela devient désagréable et désobligeant à l'égard des gens qui sont peut-être moins concernés que certains sur ce sujet.

M. BAERTSCHI : J'ai quelques éléments de réponses. A Mme Richert, lorsque vous dites si on pouvait inciter tout le monde à respecter tout ce qu'il dit, ce serait fantastique, si les gens faisaient ce qu'ils disaient, ce serait mieux. Vous avez évidemment suggéré, cela a été repris par M. Vitali tout à l'heure, d'avoir des aides à toute personne qui aimerait prendre un abonnement de bus. En commission, j'ai dit que théoriquement évidemment c'était possible, simplement cela me semble être un acte politique majeur qui devrait être vraiment soutenu par le Conseil municipal. Il y a quelques conditions qui ont été faites, je vous invite à amener cela dans une commission et peaufiner un peu la chose, pour que ce soit, si le Conseil municipal le veut, quelque chose qui soit porté par l'ensemble du Conseil municipal. Sachant que c'est quand même plus que de donner Fr. 100.-- à chaque collaborateur ; ici, nous avons 170 collaborateurs, le Conseil administratif peut en effet leur faire des propositions, mais quand c'est pour l'ensemble de la population, c'est quelque chose qui va bien au-delà des compétences du Conseil administratif. Je vous invite à nous donner ce que vous avez ou bien à peaufiner les choses, sachant que c'est toujours dans le détail que se cache le diable. Vous pouvez nous présenter un projet, si vous le désirez.

Dernière chose, concernant les spams, nous ne les recevons pas ici parce que l'Association des communes genevoises a des pare-feu qui nous empêchent de recevoir tous les spams indésirables. Ce n'est manifestement pas le cas d'Internet, je pense. Nous avons dit à M. Alberto Perez Iriarte, l'ancien

Séance ordinaire du 13 mars 2008

Conseiller municipal, qu'il n'utilise pas le logo de la Ville de Lancy pour envoyer ses spams. Maintenant, vous avez aussi dit dans la commission qu'il fallait que la société civile se mette au travail. Manifestement, elle se met bien au travail, c'est vrai, il y a peut-être quelques corrections à faire. Enfin, vous connaissez votre ancien Conseiller municipal, quand il est enthousiaste, il est enthousiaste, c'est peut-être son trop-plein d'enthousiasme qui peut chagriner, mais nous faisons en sorte que ce ne soit pas mélangé, ce que la Ville de Lancy fait, c'est une chose, ce que la société civile fait, c'en est une autre.

M. LANCE : Juste un élément de réponse à M. Eretzian. La problématique des parkings en épi au chemin des Clochetons : nos ASM mettent des avertissements, simplement il y a eu un changement récemment de zone bleue en zone 3 heures. La durée de 3 heures a été demandée, sauf erreur de ma part, par le tennis club du Petit-Lancy. Donc, nos agents n'amendent pas pour l'instant, c'est dans le but d'informer, ils le feront certainement ces prochains mois.

M. RENEVEY : Poursuite de l'information, au chemin des Clochetons, c'était effectivement sur une demande de notre part, la seule difficulté est que l'Office cantonal de la mobilité travaille de son côté, sans nous consulter. Quand il est en train de poser des panneaux, et bien il les pose, et il nous avertit ensuite, lorsque les panneaux sont posés. Donc, il faut bien que nous venions pour faire des marquages. C'est la raison pour laquelle, cela prend un peu de temps parce que, depuis que nous avons été informés de ce changement, il faut le temps qu'on puisse faire ces changements-là. Il s'agit des panneaux verticaux qui font foi, c'est-à-dire que si c'est marqué zone 3 heures en panneau vertical, c'est ce panneau-là qui fait foi, et non pas la zone bleue. Par rapport à ce petit dysfonctionnement de la part du Canton et de la Ville relatif à cette mise en place, on ne « colle » pas actuellement, on essaie d'avertir les gens de ce changement.

Pour les autres questions, je répondrai une prochaine fois.

17. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.

M. LINGG : Je lève cette séance en excusant M. Golay qui devait nous rejoindre en retard, et qui visiblement n'a pas réussi.

La séance est levée à 22 heures 20.

Le Secrétaire :

Damien BONFANTI

Le Président :

John LINGG